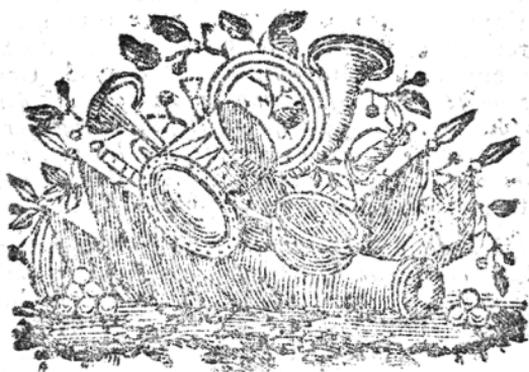


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. JUIN

1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

L'Imprimeur vient de recevoir.

Agriculture complete, ou l'art d'améliorer les terres, traduite de l'anglois de Mortimer. Troisième édition. 2 vol. 12°. Londres 1781.

Guide (le) de ceux qui veulent bâtir; ouvrage dans lequel on donne les renseignements nécessaires pour réussir dans cet art, & prévenir les fraudes qui pourroient s'y glisser; par Mr. le Camus de Mezieres, 2 parties 8°. Yverdon 1782.

Mémoires généalogiques, pour servir à l'histoire des familles des Pays-bas, 2 vol. 8°. Amsterdam 1780; avec beaucoup de tailles douces. Prix 21 liv.

Droits primitifs des anciennes terres & seigneuries du pays & comté de Haynaut autrichien & françois; & connoissance exacte de la mouvance de fiefs qui relevoient du comté de Haynaut en 1410 & 1473, avec tous les arriérés-fiefs. Par Mr. le comte Joseph de Saint-Genois, in-folio figures. Paris 1782. Ouvrage proposé par souscription en 24 cahiers, dont les trois premiers paroissent; il faut s'engager, en prenant le premier, de prendre les 24, au prix de 2 liv. 10 sols chaque cahier. Ces 24 cahiers formeront deux gros volumes in-folio.

Rivii (Albini) *Duraquensis de optimis interpretationibus divinatorum Librorum prælectiones biblicæ quatuor, extra ordinem.* 8°. Coloniae Munatianæ (Bâle) 1783. 1 liv. 4. sols.

Selecta veterum & recentiorum poetarum carmina in gratiam literatæ juventutis, 12°. Basileæ 1783. 1 liv. 2 s.

Weissenbachii (Jos. Ant.) *Oratio ad annua Sacra Lucernensia, festumque diem Virginis, ab Angelo salutata, qui tribus continenter diebus celebratur,* 8°. Coloniae Munatianæ. 1782. 10 s.

Weissenbachii (Jos. Ant.) *Carmina latina Hortensii Mauri, abbatibus, nunc primum seorsim emissa; in usum scholarum,* 8°. Basileæ 1782. 3 liv. 4 s.

Weissenbachii (Jos. Ant.) *Elogia aliquot funebria, quæ animi, vel officii causâ scripsit; subjicitur appendix de ratione elogiolorum hujusce commæsis,* 8°. Coloniae Munatianæ 1784. 10 s.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. JUIN

1784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Essai historique & critique, sur l'insuffisance
& la vanité de la philosophie des anciens,
comparée à la morale chrétienne. Traduit
de l'italien de D. Gaetan Sertor, de Flo-
rence. Avec des notes du traducteur.*

*Vani sunt omnes homines quibus non subest
scientia Dei. Sap. 13.*

A Paris, chez Berton; à Liege, chez Le-
marié 1783. 1 vol. in-12.

Peu d'ouvrages font plus propres que ce-
lui-ci à combattre les idées fausses que

Dacier, le Clerc, Beaumarchais, & d'après eux presque tous nos brochuraires moutonniers s'efforcent de nous donner des anciens philosophes; & à faire sentir au doigt, par des preuves d'exemple & de fait, combien est précieuse l'éternelle & invariable doctrine que Dieu a substitué aux leçons arbitraires & inefficaces de ces hommes si fameux. „ Si „ dans ces esprits rares & sublimes en qui la „ nature brilloit de tout son éclat, & qui „ montraient tant de sagesse, on voit les funestes effets de la raison humaine abandonnée à elle-même, comment peut-on les prendre pour modèles & pour guides dans la voie de la félicité; & quand il n'existeroit pas une route plus sûre pour y parvenir, ne vaudroit-il pas mieux encore suivre son propre penchant que de s'assujettir à une philosophie si peu raisonnable? „ Mais nous ne sommes pas assez malheureux pour n'avoir que cette funeste alternative: la religion & la foi nous tendent les bras; elles viennent au secours de nos foibles lumières, nous montrent le chemin du bonheur inconnu aux plus sages païens, nous y conduisent, non dans les ténèbres de l'ignorance ou du doute, mais dans la plus grande sécurité, & nous faisant connaître les bornes de notre entendement, & la vanité des choses mondaines; elles nous indiquent les moyens d'être heureux & parfaits. „

L'auteur fait la fausseté des vertus philosophiques dans leur principe & leur fin; il montre

qu'elles ne dérieroient pas de la source de tout bien, que le but en étoit également défectueux. " Ils cherchoient hors de Dieu
 „ une récompense qui étoit autre chose que
 „ Dieu, & n'estimoient que leur raison,
 „ qu'ils regardoient comme la règle de toutes leurs actions. Aussi leurs vertus n'étoient
 „ que présomption, orgueil, vices déguifés
 „ & fautes brillantes (a). Les véritables vertus tant des hommes que des Anges sont
 „ subordonnées à Dieu seul qui peut les leur
 „ donner. „

Avec des principes incapables de produire des vertus pures, fermes, consistantes, les faux sages allioient des dispositions directement opposées à la vertu; j'entends à cette vertu intime qui émane du cœur, & qui par un retour bien marqué agit si avantageusement sur lui, qui dédaigne tout regard mortel & porte constamment ses regards au-delà des prétentions terrestres. " Si ces orgueilleux philosophes, ces uniques dépositaires de la vérité, ces juges souverains de la terre, ces fiers arbitres de la raison avoient ouvert les Livres saints, ils auroient trouvé la cause de leur ignorance & de leur aveuglement dans cet oracle terrible. *Que la*
 „ *sagesse n'entre pas dans une ame méchante,*
 „ *& n'habite pas dans un corps esclave du*

Sap. L. 4.

(a) *Splendida peccata*. Ce qu'il ne faut cependant pas prendre dans la rigueur & l'étendue du sens que lui donnent les novateurs.

„ péché. Plus on examine à fonds ces or-
 „ gueilleux philosophes, plus on ne trouve
 „ chez eux qu'une apparence de vertu, un
 „ mépris général de tous les hommes, une
 „ ambition sans bornes, un amas de défauts,
 „ une foule de vaines pensées qui n'ont point
 „ Dieu pour principe ni pour fin ; une pré-
 „ somption de trouver la vérité hors de la
 „ vérité, un grand nombre de belles idées,
 „ mais sans réalité lorsqu'il s'agit de les ré-
 „ duire en pratique, & semblables aux spé-
 „ culations des géometres qui deviennent inu-
 „ tiles quand on veut les appliquer à la ma-
 „ tiere qui existe hors des esprits. „

Après cette idée générale de la morale &
 de la conduite des philosophes, l'auteur les
 apprécie en particulier, & tâche de détermi-
 ner au juste & avec toute l'impartialité re-
 quise, le mérite de chacun d'eux. “ Voions
 „ maintenant si Lactance avoit raison de se
 „ moquer des vertus des philosophes, & de
 „ les appeller des hommes corrompus tant
 „ dans leurs maximes, que dans leurs mœurs.
 „ Examinons leur vie sur le rapport des
 „ païens eux-mêmes, en commençant par
 „ les Grecs. Diogene Laërce sera mon guide
 „ pour les plus anciens ; Eunapius pour les plus
 „ modernes ; & la Table abrégée d'Eschius
 „ de Milet, pour les uns & les autres. „

Ceux qui ne connoissent ces *Précepteurs*
du genre humain que par les éloges qu'on
 en fait aujourd'hui dans les académies, &
 dans les ouvrages des philosophes leurs suc-
 cesseurs, seront bien étonnés de trouver

le vrai tableau de leur vie. Arrêtons-nous un moment à un des plus fameux. " Quel homme , ou plutôt quel monstre que Diogene !
 „ Saint Jean Chrysofome nous le peint comme un fou , dont les austérités font l'ouvrage du démon , comme un extravagant , qui impose à ses disciples des peines & des travaux dont tout le fruit est de se rendre ridicule , & de se tourmenter inutilement.
 „ Le même Pere conclud que l'infamie dont il s'est toujours couvert ne laisse en lui rien à louer. Il ne connoissoit , dit Bayle , d'autre loi que la perversité de ses mœurs ; il confondoit le juste avec l'injuste ; ne distinguoit point la turpitude de l'honnêteté , commettoit les actions les plus abominables en présence du peuple , & prêchoit le vol & la jouissance générale des femmes. Il semble que Dieu ait voulu nous montrer dans ce philosophe , plus que dans aucun autre , jusqu'où vont les excès d'un homme qui affecte une fausse sagesse , & qui , s'écartant de la conduite ordinaire , a la folie d'être singulier dans ses maximes & dans ses mœurs. „

On sent bien que Platon , Socrate , Solon , Caton &c , sont peints d'une maniere un peu plus avantageuse ; mais on se tromperoit beaucoup en croiant ne leur trouver que des traits de sagesse & de vertu. Il faut voir dans l'ouvrage même avec quel discernement & quelle judicieuse critique l'auteur met les ombres à côté de la lumiere , & comment de ce contraste il fait sortir une ressemblance parfaite. Pour don-

ner une idée de la morale des Romains, & de l'état où se trouvoit chez ce peuple la notion des vertus, l'auteur jette un coup d'œil général sur leurs maximes, leurs goûts, leurs usages, & met par-là le lecteur en état de juger à quoi devoit se réduire la vertu chez une nation de ce genre. " Pleins de l'idée ambitieuse que
 ,, l'empire du monde étoit promis à leur pa-
 ,, trie, tous leurs efforts tendoient à l'obtenir,
 ,, & ils y travailloient avec un plaisir & un
 ,, zele incroyables. Les triomphes, les sta-
 ,, tués, les trophées nourrissoient dans leur
 ,, cœur cette belle chimere & les rendoient
 ,, victimes de la gloire; ils vouloient être
 ,, les maîtres du monde, & soumettre toutes
 ,, les nations à leur joug. Pour satisfaire cette
 ,, folle ambition, ils sacrifioient & l'amour
 ,, des plaisirs & l'amour des richesses, mais
 ,, il leur manquoit de grandes vertus. Vin-
 ,, dicatifs, ils mettoient au nombre de ces
 ,, vertus la haine qu'ils portoient à leurs en-
 ,, nemis, & la persécution qu'ils leur fai-
 ,, soient. Les accusations justes ou non, por-
 ,, tées au tribunal contre leurs rivaux, étoient
 ,, pour les jeunes Romains la voie qui me-
 ,, noit à la gloire. Les inimitiés des familles
 ,, étoient presque toujours irréconciliables &c.
 ,, &c. ,, " Les Romains ne connu-
 ,, rent point la charité ni la compassion en-
 ,, vers le prochain, telles que les a ensei-
 ,, gnées Jesus-Christ, & telles que l'exercent
 ,, les vrais Chrétiens. Leur bienfaisance qu'ils
 ,, désignoient par *charitas* (a), étoit bien

(a) Mot que l'on trouve sur plusieurs mé-
dailles

„ peu de chose , s'il faut la comparer à la
 „ charité chrétienne. Celle-là ne s'étendoit
 „ pas au-delà de la famille , ou tout au plus
 „ à quelques amis ; les malheurs en général,
 „ la pauvreté , la misère & les maladies ,
 „ n'intéressoient jamais leur charité ; & Caton
 „ le censeur , n'avoit pas honte de vendre
 „ impitoyablement ses esclaves , quand ils
 „ étoient vieux , comme on vend ses chevaux
 „ quand ils sont inutiles. Le sacrifice cruel
 „ de tant de malheureux prisonniers que
 „ l'on mettoit au nombre des gladiateurs , &
 „ qu'on forçoit à descendre dans l'arène ; la
 „ coutume barbare d'exposer des enfans no-
 „ bles pour ne pas surcharger une famille ; &
 „ enfin l'esclavage sont les usages les plus
 „ contraires à l'humanité ; ils démontrent
 „ évidemment que les Romains ne connois-
 „ soient point la vraie compassion ni la cha-
 „ rité fraternelle. „

„ Rien ne prouve mieux que la véritable
 „ charité doit sa perfection , ou plutôt son
 „ origine à la religion chrétienne , que le té-
 „ moignage qu'en rendoit l'Empereur Julien ,
 „ lorsqu'il écrivoit à Arsaces , grand-prêtre
 „ de la Galatie , & à un autre pontife païen
 „ dont on ignore le nom : *Profitez de*
 „ *l'exemple des Galiléens* (il appelloit ainsi
 „ les Chrétiens) , *c'est par l'hospitalité , &*
 „ *le soin d'ensevelir leurs morts qu'ils trou-*
 „ *vent les moyens d'accréditer & de répandre*

dailles & qui est sur le revers de celle qui a
 été frappée en l'honneur de Crispine-Auguste.

„ leur athéisme. Enfin après avoir invité ce
 „ pontife à fonder des hospices, il l'engage
 „ à instruire le peuple sur la nécessité de
 „ faire l'aumône : *C'est une chose honteuse,*
 „ ajoute-t-il, *qu'on ne trouve aucun mendiant*
 „ *parmi les Juifs, & cela parce que les*
 „ *impies Galiléens secourent également leurs*
 „ *pauvres & les nôtres, que nous laissons*
 „ *manquer de tout.* „

Une des erreurs les plus ordinaires est de
 regarder les Romains comme un peuple hu-
 main & généreux même envers ses ennemis.
 Il faut convenir qu'il y a dans ses fastes plu-
 sieurs exemples d'une conduite noble & ma-
 gnanime, mais il faut bien se garder de
 croire que cela étoit général. “ La cruauté
 „ des Romains envers leurs ennemis tenoit
 „ plus à un peuple inhumain, qu'à une na-
 „ tion instruite & policée; l'histoire est pleine
 „ de ces exemples d'une coutume barbare,
 „ qui condamnoit à mort des Rois vaincus,
 „ après les avoir fait servir à leur triomphe.
 „ Aristonic, vaincu par le consul Acqui-
 „ lius, fut étranglé par un ordre exprès du
 „ sénat; Jugurtha mourut de faim dans une
 „ prison infecte, où, après avoir déchiré son
 „ manteau roïal, un boureau l'avoit jetté.
 „ Vercingentorix, Sabinus & plusieurs autres
 „ terminerent leurs jours d'une manière aussi
 „ cruelle. César, dont on admire la clémence,
 „ fit mourir à coups de bâton le sénat des
 „ Carnutes, & celui que Caton avoit établi
 „ dans l'Utique; action qui rend les regrets
 „ qu'il témoigna à la mort de Caton bien

„ douteux & bien suspects. Ils faisoient en
 „ outre bien souvent mourir avec ces Rois
 „ vaincus, les fils innocens de ces Rois, &
 „ leurs filles, que suivant un usage horrible,
 „ les boureaux déshonoroient. Casaubon ob-
 „ serve que la même abomination se prati-
 „ quoit à l'égard des vierges chrétiennes qui
 „ souffroient le martyre. Enfin la politique
 „ de Rome, encore vertueuse, étoit injuste
 „ & cruelle; son injustice & sa cruauté dic-
 „ toient toutes les délibérations; elle oppri-
 „ moit jusqu'aux peuples qui se mettoient
 „ sous sa protection. „ (a)

L'auteur passe ensuite rapidement en vue les philosophes qui ont fait du bruit dans le monde depuis la naissance du christianisme; & fait sentir l'opposition de ces hommes vains, faux, tumultueux, avec les hommes humbles, droits, paisibles qu'a produit l'Évangile. Il prouve sur-tout par des faits multipliés & éclatans, combien ils sont ennemis du repos & de la tranquillité des États où l'on a l'imprudence de les accueillir.

„ Si nous descendons à un tems moins re-
 „ culé, nous trouverons dans l'histoire des
 „ premiers siècles de l'Église, que non-seule-
 „ ment les philosophes n'avoient pas l'om-
 „ bre des vertus, mais qu'ils étoient encore
 „ les plus méchans des hommes, & capables
 „ des plus grandes injustices. „ “ On

(a) Beau passage de Mr. Grivel, 1 Juillet 1776, p. 318. — Autres, 15 Mai 1777, p. 85.

„ On connoit les troubles qu'excita dans
 „ Rome, vers l'an 75, le philosophe Helvi-
 „ dius Priscus, homme féditieux & plein
 „ d'ambition, qui, embrassant le parti du
 „ peuple, déclamoit contre la monarchie, &
 „ joignant les faits aux paroles, formoit une
 „ émeute, pour se faire un parti; comme si
 „ le but de la philosophie, dit Tillemont,
 „ étoit de troubler les Etats, soulever le
 „ peuple & décrier ceux qui les gouvernent.
 „ Les Stoïciens qui étoient alors dans Rome,
 „ & Démétrius le Cynique, à l'imitation
 „ d'Helvidius, souleverent tellement le peu-
 „ ple par leurs discours féditieux, que Vef-
 „ pastien les chassa tous, excepté Musonius
 „ Rufus. Domitien, l'an 94, & Adrien,
 „ vers l'an 124, furent obligés d'en faire au-
 „ tant, à cause de la méchanceté de ces
 „ hommes. „ (a)

„ Dans la première expulsion furent com-
 „ pris Epicète & Dion Chrysostome; Denis
 „ de Milet, Héliodore & le célèbre Favorin,
 „ le furent dans la seconde. „

„ Sous l'empire de Marc-Aurèle, le pro-
 „ tecteur des sciences & de la philosophie,
 „ le nombre des philosophes s'accrut prodigieusement, mais la vertu n'y gagna rien.
 „ Tatien, disciple de saint Justin, les peint
 „ au naturel, lorsqu'il dit que loin de prati-
 „ quer l'humilité, la modération & la pau-
 „ vreté

(a) Réflexion de Suetone sur ces expulsions,
 15 Fév. 1773, p. 241. Sentiment de Caton *ibid.*

„ vreté qu'ils prêchoient aux autres, ils n'é-
 „ toient que des superbes, des protecteurs
 „ du vice, capables de toute sorte d'iniquité,
 „ & plongés dans la plus grande dissolution;
 „ qu'ils avoient l'art d'obtenir de l'Empereur
 „ de grosses pensions, sans rendre aucun ser-
 „ vice à l'Etat. „

„ L'insolence des Cyniques, qui étoient
 „ alors dans Rome, étoit sans bornes, ils ne
 „ connoissoient, ni pudeur, ni respect; ni
 „ honnêteté; ils outrageoient tout le monde
 „ publiquement: de ce nombre sont Cres-
 „ cent, qui fit tant de mal à l'Eglise, l'Epi-
 „ curien Celse, le libertin Lucien, & le ma-
 „ gicien Apulée, qui fut un de ceux, dit
 „ Tillemont, qui n'ayant point l'humilité
 „ nécessaire pour se soumettre à Jesus-Christ,
 „ s'occupoient malheureusement de magie.
 „ La persécution qu'éprouva l'Eglise alors,
 „ vint en grande partie d'eux, de Crescent
 „ sur-tout, qui fut le plus grand calomnia-
 „ teur des Chrétiens, & l'auteur du martyre
 „ de St. Justin, à qui il ne voulut ja-
 „ mais pardonner de l'avoir convaincu publi-
 „ quement d'ignorance & de calomnie. „

„ Ammien, dans l'histoire qu'il a compo-
 „ sée, & Zozime nous apprennent que les
 „ philosophes sous l'Empereur Valens, firent
 „ des complots & des brigues pour obtenir
 „ l'empire. Pallas, un de leurs complices,
 „ fut arrêté, & la force des tourmens lui ar-
 „ racha le nom de tous les conjurés; dès-
 „ lors, ils furent tous châtiés, & personne
 „ dans l'Asie n'osa se montrer en public

„ avec de longs manteaux , de peur d'être
 „ pris pour philosophe. Mais dans la sédition
 „ excitée dans Antioche en 387 , avec quel
 „ zele & quelle ardeur de charité , les moi-
 „ nes ne quitterent-ils pas leur cellule &
 „ leur désert , pour venir implorer le pardon
 „ des coupables ? „

“ St. Jean Chrysostome , fait à ce sujet ,
 „ le parallele de ces religieux chrétiens , avec
 „ les philosophes : *Où sont donc ces hom-
 „ mes , dit-il , qui portent de longs man-
 „ teaux , de longues barbes & des bâtons
 „ dans leurs mains ? Ils ont fui loin de la
 „ ville , ils ont été se cacher dans des caver-
 „ nes , tandis que ceux qui habitoient les
 „ cavernes & les déserts , sont accourus dans
 „ la ville : ce qui montre bien la fausseté
 „ de leurs histoires , & la vérité des nôtres ;
 „ nous n'avons pas besoin de longs discours
 „ pour prouver la vanité & la foiblesse de
 „ leur philosophie ; les effets prouvent bien
 „ mieux , que tout ce qu'on en dit n'est que
 „ fable , comédie , imposture. „*

L'admiration factice de nos prétendus savans
 pour les Chinois , oblige l'auteur à tracer en
 peu de mots le portrait de cette nation ,
 d'après les relations les plus impartiales & les
 plus sûres. Il montre d'abord les défauts ca-
 piteux de la doctrine du Jongleur Confuzu * ,
 & continue de la sorte. “ Il en résulte beau-
 „ coup de vices & peu de vertus. Le Chi-
 „ nois est lâche , dissimulé , vindicatif , inté-
 „ ressé , trompeur & libertin ; la politesse , la
 „ propreté , la gravité & les mœurs qu'il

* 1 Mars
 1783. p. 330.

„ affecte au dehors , ne font rien en compa-
 „ raison de ses vices. „

„ La constitution intérieure de la Chine
 „ a plus encore de défauts que n'en ont les
 „ Etats de l'Europe les plus mal gouvernés.
 „ Les voleurs abondent à la Chine , & cha-
 „ que siècle a vu des perturbateurs du repos
 „ public , autant par la lâcheté de la nation ,
 „ que par la lenteur du gouvernement , se
 „ rendre formidables , & mettre les Empereurs
 „ eux-mêmes dans les plus grands dangers.
 „ La justice est vénale , ainsi que la faveur
 „ des lettrés ; il n'est point d'année où la
 „ famine ne porte ses ravages dans quelques
 „ provinces ; les greniers publics sont sou-
 „ vent vuides par la mauvaise administra-
 „ tion , ou par l'intérêt fardide des magif-
 „ trats qui laissent mourir de faim des mil-
 „ liers de citoyens. La cour impériale est
 „ pleine de troubles ; l'Empereur Kang-Hi
 „ lui-même , si célèbre dans l'histoire , se vit
 „ forcé à faire décapiter l'héritier qu'il s'é-
 „ toit choisi. On peut dire enfin qu'on ne
 „ trouve dans la Chine que des vertus ap-
 „ parentes , & des vices réels. „

Ces détails divers sur les nations & les sa-
 ges qu'elles ont produits , sont terminés par
 une conclusion pleine de sagesse & de senti-
 ment , où les lumieres de la foi s'unissent
 à celles de l'expérience & d'une raison
 saine , pour donner à la vérité un éclat di-
 gne d'elle. “ Ces courtes réflexions serviront
 „ à faire connoître l'orgueil , la vanité ,
 „ la misere & l'ignorance des philosophes

„ païens. Dieu a voulu que leurs mœurs servif-
 „ sent à confondre leur orgueil. Il sembloit
 „ qu'ils n'avoient eu la raison que pour s'enor-
 „ gueillir de l'avoir plus sublime & plus no-
 „ ble que celle du peuple. Mais Dieu, pour
 „ les confondre, a permis qu'elle fût soumise
 „ aux plus viles passions, & que la liberté
 „ ne servît qu'à les conduire dans les sentiers
 „ d'un libertinage honteux. Il est arrivé delà
 „ qu'ils n'ont pu concilier la raison avec la
 „ vraie philosophie, c'est-à-dire, la véritable
 „ morale; qu'ayant connu l'Auteur de la na-
 „ ture, ils ne l'ont jamais aimé; que la vertu
 „ n'a jamais eu pour eux que de foibles at-
 „ traits, & qu'ils ne se sont occupés que de
 „ vaines spéculations. „

„ Leur histoire fera toujours celle de la
 „ raison humaine, dépravée, corrompue par
 „ le péché, aveuglée & troublée par les pas-
 „ sions & les préjugés. Elle nous fera voir
 „ leur doctrine en opposition avec l'excellen-
 „ ce de la morale chrétienne, & nous fera
 „ connoître la supériorité des Chrétiens, for-
 „ més par un Dieu humble, sur les païens
 „ endoctrinés par ces maîtres orgueilleux. „

On voit à la fin une réponse très-détail-
 lée à la triviale objection : qu'il y a des hom-
 mes méchants & vicieux parmi les Chrétiens.
 Montesquieu avoit déjà réfuté le sophisme
 que Bayle avoit débité dans cette matière.
 L'abbé Sertor ne laisse rien à desirer pour com-
 pletter cette réfutation, qu'on peut abrégér
 de beaucoup sans l'affoiblir. Un Chrétien qui
 vit suivant ses principes, est un homme ad-
 mirable

I. Juin 1784.

173

mirable de l'aveu des philosophes. Au lieu que ceux-ci vivant selon leurs maximes, ou suivant les conséquences qui en découlent évidemment, ne peuvent que ressembler aux hommes qu'on apprend à connoître dans cet ouvrage. (a)



Les sept âges de l'Eglise, ou conjectures sur les prédictions de l'Apocalypse de St. Jean, & sur le tems de leur accomplissement.
1783. 2 vol. in-12. (b)

Après les explications qu'Alcazar, M^r. Bossuet, le P. Lallemand, M^r. de la Chétardie, M^r. Pastorini &c, ont donné de ce Livre divin, on peut regarder comme peu importantes les nouvelles lumières qu'on essaieroit de répandre sur ses mystérieux oracles. Ce quel'on en fait, suffit pour l'instruction & l'édification

(a) Voyez le *Cat. phil.* L. I. chap. 5. §. 3.

(b) Le titre de cet ouvrage m'avoit d'abord fait croire que c'étoit une traduction & un abrégé de l'ouvrage de Jean de Chelm : *Onus Ecclesiae &c.* Landshut 1524 in-fol. ou de celui de Jean de Chiemsée : *Onus Ecclesiae, quo enarrantur obstupenda de septem Ecclesiae statibus.* Cologne 1531 in-fol. & 1620 in-4°. Mais il ne m'a pas fallu beaucoup de tems pour me détromper. L'auteur est bien trop superficiel & trop originalement fanatique pour aller puiser dans de si vieilles sources. . . NB. Cet ouvrage de Jean de Chiemsée que j'ai sous les

I. Part.

M yeux

fication des fideles. On découvre par-tout l'Eglise vengée ou triomphante, presqu'au même moment que nous la voyons gémir sous le poids des persécutions. Car c'est-là le centre commun, où il n'y a point de vision ni de prophétie qui n'aboutisse. C'est de ce centre que sort réciproquement une douce lumiere qui perce les ténèbres des symboles énigmatiques, qui aide à en pénétrer le mystere, qui répand au moins l'admiration, l'assurance, la consolation, la joie dans les ames, lors même qu'on ne démêle pas d'une maniere distincte toutes les circonstances de la prédiction, ou de l'événement qui les produit. “ Malgré les profon-
 „ deurs de ce Livre divin, dit M^r. Bossuet,
 „ on ressent en le lisant une impression si
 „ douce, & tout ensemble si magnifique de
 „ la Majesté de Dieu; il s'y trouve des idées
 „ si hautes du mystere de J. C, une si vive
 „ reconnoissance du peuple qu'il a racheté
 „ par son Sang, de si nobles images de ses

yeux, est-il le même que celui de Jean de Chelm que je ne trouve nulle part. Ce Jean de Chelm est-il le même que Jean de Chiemsée? & le nom de *Chiemsée* (siège épiscopal de Baviere aujourd'hui réuni à l'archevêché de Salzbourg) n'a-t-il pas été confondu avec Chelm, ville de Pologne? Le livre de Jacques de Parades ou de *Paradiso*, où il traite des *sept âges de l'Eglise, prouvés par l'Apocalypse*, n'est-ce pas encore le même que celui de Jean de Chelm ou de Chiemsée? Voilà des choses que je desirerois bien de savoir, & sur lesquelles je ne puis être instruit à fonds que par un bibliographe aussi savant que charitable.

„ victoires & de son regne , avec des chants
 „ si merveilleux pour en célébrer les gran-
 „ deurs , qu'il y a de quoi ravir le ciel &
 „ la terre. „

Mais ce qui suffit au simple & humble
 fidele , est peu de chose pour les gens
 de parti & de secte. Chacun veut y dé-
 couvrir , comme dans l'Evangile , ses visions
 & ses erreurs & leur donner la sanction de
 l'Esprit saint. Aussi les fanatiques de tous les
 siècles ont-ils fait sur ce Livre divin les com-
 mentaires les plus extravagans , parmi lesquels
 on distingue ceux de Jurieu & de Newton.
 Mais rien dans ce genre n'est comparable à
 celui que nous annonçons ici & qu'on attri-
 bue à un Religieux B. bl. m. Je ne m'arrêterai
 pas à ce qu'il a compilé de côté & d'autre ;
 je me contenterai de donner quelques échan-
 tillons de ce qui est proprement de son crû.
 On fait qu'au chap. 2 de l'Apocalypse il s'a-
 git d'une femme symbolique ou réelle , nom-
 mée par métaphore *Jézabel*. Cette *Jézabel*
 est , à ce que nous apprend Dom * * , la So-
 ciété des Jésuites. “ Cette femme lui ressem-
 „ ble en tout ; elle est animée du même es-
 „ prit d'orgueil , d'ambition , de cupidité ,
 „ d'animosité contre les Saints , de cruauté ,
 „ d'irrégion. Car si l'on réfléchit sur l'his-
 „ toire de la Société , n'y remarque-t-on pas
 „ tous ces caractères de l'ancienne Jézabel , &
 „ tels qu'ils sont décrits dans les énigmes
 „ prophétiques qui regardent le IV âge de
 „ l'Eglise? „

Mais ce ne sont pas seulement ces Reli-

gieux supprimés qui fixent ici la malédiction des oracles divins ; mais tous les Princes du monde chrétien-catholique , qui les ont si longtems accueillis. “ D’abord le Roi Achab „ est blâmé dans l’Ecriture , non-seulement „ de ne s’être pas contenté de marcher dans „ les péchés de Jéroboam , mais encore plus „ d’avoir épousé Jézabel fille d’Ethbaal Roi „ des Sidoniens. *Nec suffecit ei , ut ambu-* „ *laret in peccatis Jeroboam : insuper duxit* „ *uxorem Jezabel filiam Ethbaal Regis Si-* „ *doniorum.* Ce reproche ne retombe-t-il pas „ sur les Princes & sur les Pasteurs de l’Eglise „ du IV âge , qui ont trop aveuglément épousé „ les intérêts de la Société , & se font laissés „ dominer par elle ? „

Le bref de Clément XIV , relatif à la Société , est suivant ce révérend Pere , un des plus grands événemens annoncés dans l’Apocalypse , & cela d’une manière à ne pouvoir s’y méprendre à moins d’anéantir la lumière du soleil en plein midi. Après diverses autres condamnations , elle fut proscrite enfin “ par „ le Pape Clément XIV dans le bref d’ex- „ tinction , du 21 Juillet 1773 , applaudi , „ accepté & exécuté par tous les Princes „ chrétiens : en faut-il davantage pour voir „ l’exécution de la sentence que le Fils de „ Dieu avoit prononcée contre Jézabel , à „ qui l’ange de l’église de Thyatire avoit „ permis d’enseigner & de séduire ses servi- „ teurs ? Et l’accomplissement si bien spécifié „ de cette prophétie ne suffit-il pas pour nous „ convaincre que cette Société est véritable- „ ment désignée sous le nom de *Jézabel* ? „

Ce tableau prophétique, vérifié d'une manière si éclatante, est bien consolant pour une partie du genre humain, sur-tout pour plusieurs confreres de sa cénobitique paternité, & pour bien d'autres encore. Mais hélas ! point de bien parfait en ce monde. Il y a toujours quelque rabat-joie, quelque mélange d'amertume; toutes nos jouissances ne sont que des aigre-doux. La Jézabel subsiste encore dans ses fruits, dans des individus isolés, mais vivaces & agissans, de sa race proscrire. Tandis qu'il en restera quelque chose, les affaires de ce monde n'en iront pas mieux.

“ Mais sa destruction procurera-t-elle à l'Eglise
 „ les avantages qu'elle avoit lieu d'espérer,
 „ que les Papes & les Princes s'en promettoient ? Le rétablissement de la paix, la
 „ tranquillité dans les Etats, le triomphe de
 „ la saine doctrine, l'extinction de l'erreur ?
 „ Eh ! quelle paix peut-on espérer, quel bien
 „ peut-on attendre de la suppression du corps,
 „ tandis que son esprit dominera ; tandis que
 „ ses membres seront élevés aux charges,
 „ aux dignités ; tandis qu'on leur confiera
 „ l'enseignement, l'éducation de la jeunesse,
 „ les fonctions du ministère, la direction des
 „ consciences, sans toucher à leur doctrine ?
 „ Peut-on bonnement supposer, qu'en changeant d'état & de décoration, ils aient
 „ aussi subitement changé de sentiment & de
 „ doctrine ? Qu'ils aient entièrement renoncé
 „ à l'esprit du corps pour n'être plus sujets
 „ à son régime ? N'est-ce pas plutôt contribuer à le perpétuer. ”

Voilà un coup d'œil bien affligeant pour les gens de bien ; une espérance manquée ou du moins bien reculée dans la jouissance de ses vœux. Mais cependant tout a un terme, le regne des débris de la Société Jézabelitique en aura un sans doute ? Oui ; mais hélas ! c'est celui de l'existence de la foi parmi les gentils. On eût dit qu'à l'entière extinction de cette engeance maudite, la foi prendroit de nouveaux accroissemens. Point du tout, c'est alors qu'au moins *parmi les gentils* elle fera nulle. “ L'intention „ du souverain Pontife, par sa démarche „ vigoureuse, étoit bien de les ramener de „ leurs égaremens, d'arrêter d'un seul coup „ les progrès de leur doctrine séduisante, & „ de remédier ainsi aux maux de l'Eglise. „ Mais élevons nos pensées au dessus de la „ sphere de la politique & de la raison hu- „ maine ; fixons nos regards sur les prophé- „ ties, & nous verrons que c'est ici un my- „ stere d'iniquité, qui ne doit être conformé „ que par l'apostasie des gentils ; que ce „ mystere est intimement lié avec celui de „ la conversion des Juifs ; & qu'ainsi l'ac- „ complissement de ces deux mysteres sera le „ terme du scandale. que la doctrine de la „ Société cause dans l'Eglise depuis deux sie- „ cles. „

Ecoutons quelque chose de bien désespérant pour les enfans de Jézabel ; mais en même tems quelque chose de curieux & qu'on ne se fût guere avisé de deviner, touchant leur influence sur le sort des religieux. “ La mort „ a déjà enlevé, & enleve chaque jour,

„ les enfans de la Société; ils périssent tous
 „ dans le péché & dans l'impénitence de leur
 „ mere, *in morte*; & ses sectateurs sont aussi
 „ dans une très-grande affliction. L'amertume
 „ de leur cœur sur l'état humiliant où le
 „ corps de la Société est réduit, se manifeste
 „ dans toutes leurs démarches & dans leurs
 „ écrits. S'ils ne peuvent réussir à relever le
 „ corps, du moins font-ils les plus grands
 „ efforts pour en conserver & transmettre à
 „ la postérité l'esprit & la doctrine. Ils tra-
 „ vaillent sans relâche, & ils n'oublient rien
 „ pour détruire tous les autres corps religieux,
 „ afin d'envelopper dans leur ruine ceux dont
 „ ils redoutent les lumieres, & qui sont le
 „ plus opposés à leurs fausses préventions en
 „ faveur de cette doctrine réprouvée par Je-
 „ sus-Christ même. „

Mais, encore un coup, qu'on ne conçoive
 pas des espérances trop précoces de voir finir
 cette cruelle persécution & séduction excitée
 & nourrie par les Ex-J. “ Le tems de cette
 „ délivrance ne sera que lorsque les Juifs se-
 „ ront entrés dans l'Eglise, & que les gentils
 „ en seront pros crits à cause de leur incrédu-
 „ lité.... Alors l'Eglise précipitera du ciel en
 „ terre le dragon & ses anges, en chassant hors
 „ de son sein, ses ennemis implacables, les
 „ sectateurs de la doctrine de la Société,
 „ avec les incrédules qu'elle aura séduits. „

Après ces extraits de l'ouvrage du très-fa-
 natique & digne de toute compassion Dom ***,
 il ne me reste qu'à dire que depuis la scene des
 convulsions, le parti n'a peut-être rien produit.

de plus propre à le faire connoître. Cette dérision manifeste des oracles saints n'est pas une impiété moindre que celle des jongleries de saint Médard ; & l'on ne peut que se rappeler ces paroles d'un grand & pieux Pontife. *Quas sceditates cum legeremus, in mentem nobis venit, Jansenianorum, per simulationem pietatis jaçtare se volentium in Ecclesia, quam graviter superbiam Deus perculerit, & pestilentissima sectæ conatus ad hæc dedecora tandem rediisse permiserit; quasi dixerit Dominus: Revelabo pudenda tua, & ostendam gentibus nuditatem tuam, & regnis ignominiam tuam* *. *Bref de Clément XIII à l'Ev. de Sarlat. 14 Nov. 1764.*

* Nahum

Le cri d'un citoïen, Satyre ; par Mr. Clément.

A Paris, chez Moutard ; à Liege, chez Demazeaux. 1784. 14 pag. in-8°. Prix 12 sols br.

UN poëte enlevé aux lettres dans l'aurore de son génie, & déjà justement célèbre, avoit peint notre siecle avec des couleurs fortes & vraies dans une piece éloquente & sublime qui seule suffiroit pour transmettre son nom à la postérité *. M^r. Clément connu par de très-bons morceaux de critiques, & divers journaux auxquels il a travaillé, a cru que la matiere étoit assez riche pour fournir de nouveaux tableaux, qui placés à côté des premiers, ne laisseroient pas

* 15 Janv.
1776. p. 95.

d'avoir leur intérêt propre & leurs traits distinctifs. On jugera sans peine avec quelle ardeur s'éleve contre les désordres de ce siècle, un homme persuadé que

Les vices d'autrefois sont les mœurs d'aujourd'hui.

Ce vers plein d'énergie rend d'une manière laconique un passage de Rousseau également propre à donner une idée de la corruption où nous sommes parvenus. " Je viens d'ap-
 ,, prendre que la génération présente se vante
 ,, singulièrement de bonnes mœurs. Je ne
 ,, doute pas qu'elle ne se vante aussi de désin-
 ,, téressement, de droiture, de franchise, de
 ,, loiauté. C'est être aussi loin des vertus
 ,, qu'il est possible, que d'en perdre l'idée
 ,, au point de prendre pour elles, les vices
 ,, contraires. ,,

Après une tirade très-bien faite sur l'heureux emploi qu'on pourroit faire des richesses en soulageant les infortunés, particulièrement dans les hopitaux, le poète s'éleve avec force contre le luxe qui dénature tous les états de la société, brillante le crime & nourrit tous les genres d'iniquités.

Le trafiquant obscur, le suppôt de Thémis,
 L'artisan mercenaire, & l'insolent commis,
 Le rustre qui laissa son champ héréditaire,
 Et le soc innocent pour la banque usuraire;
 L'intrigant médecin des femmes si vanté,
 Qui soigne leurs plaisirs bien mieux que leur
 fanté;
 Et l'élégant abbé, tout raisonnant de vices,
 De boudoir en boudoir, courant les bénéfices;
 Et l'artiste gagé par des sots opulens,
 Dont le goût abruti fait croupir ses talens;

Tous épris d'une vie & molle & fastueuse,
 Suivent de nos marquis la trace ruineuse.
 Dans le palais fameux d'un antique héros,
 L'infâme maltôtier établit ses tripots :
 L'écuillon d'un notaire a remplacé sans honte
 L'écu d'un chevalier ou les armes d'un comte.
 Tout brille en leur maison d'un éclat recherché ;
 Leur table somptueuse engloutit le marché ;
 Dans leurs salons dorés le feu de cent bougies
 Eclaire jusqu'au jour leurs stupides orgies,
 Où la Belle (a) souvent en une seule nuit,
 De dix ans de rapine a dévoré le fruit.
 Leurs campagnes, jadis de moissons revêtues,
 Se changent en jardins tout peuplés de statues :
 Le pavillon chinois chasse le potager ;
 Ils livrent à la hache un fertile verger.
 Mais ils font avec soin cultiver des épines,
 Planter des arbres morts & bâtir des ruines. (b)
 Voyez-les d'un théâtre ordonnant les apprêts,
 Acteurs impertinens, appeller les sifflets ;
 Aux regards du public qui rit de leur licence,
 De leur fille précoce étaler l'indécence,
 Et chez eux, digne école où s'instruisent leurs
 fils !

Assembler le sérail des Nymphes de Cypris.
 Leurs femmes cependant, coquettes libérales,
 De tant d'excès affreux complices & rivales,
 En parure, en audace, en caprices galans,
 Des femmes de la cour éclipsent les talens. . . .
 Bientôt, de leur fortune éteinte & consumée,
 Le ridicule éclat se dissipe en fumée ;
 Et citoyens du Temple (c) interdit aux huissiers,
 Ils vont glacer d'effroi leurs pâles créanciers.
 Mais qu'un vent favorable, ou qu'une étoile
 heureuse
 Sauve de ces écueils leur barque ambitieuse,

(a) Jeu fameux par la ruine d'une infinité de joueurs.

(b) *Réflexions sur cette triste substitution*, 15 Juill. 1783, p. 404.

(c) Palais dont le territoire & les maisons qui y sont bâties jouissent des plus grandes franchises.

I. Juin 1784.

183

Dans peu vous les verrez d'un char leste & brillant,
Conduire dans Paris, l'attelage insolent,
Menaçant à grands cris, dans leur course effrontée,
La foule qui murmure & fuit épouvantée.

M^r. Clément fait encore ressortir ce tableau d'un ton si vrai & si bien prononcé, par l'opposition de celui des mœurs antiques.

Nos aïeux, plus contents, vivoient à moins de frais.

Ils n'avoient ni lambris, ni trumeaux, ni dorures;

La laine composoit leurs modestes parures;
A leur mule paisible, ils bernoient tout leur

train;
Ils n'enrichissoient point un Dulac, un Martin;

Mais ils voïoient fleurir leurs nombreuses familles.

La sage économie étoit la dot des filles;
Leurs fils, dans le travail durement élevés,

Offroient à leurs pais, non des bras énérvés,
Non la molle tiédeur d'un cœur pusillanime,

Mais dans un corps robuste une ame magnanime.

Le François étoit gai, brave & peu raisonneur,
Aimant son Roi, sa Dame, & plus que tout l'honneur.

Ce contraste me rappelle celui que M^r. Le Franc de Pompignan a tracé des mêmes objets d'une maniere différente mais avec une vérité égale.

Que diroient-ils ces morts, l'honneur de notre empire;

Les Gaston, les Bayard, & Dunois & Lahire,
S'ils voïoient aujourd'hui leurs neveux délicats,

Dans des chars élégans promener leurs appas,
Et de petits guerriers sous de hautes frifures,

Dormir dans leurs boudoirs sur un tas de brochures?

anglois regarde les Ebionites comme la vraie Eglise chrétienne, & tous ceux qui adorent Jesus-Christ, comme *corrompus*, & bien éloignés de la *Doctrine pure & primitive* de l'Evangile. Il parle même de l'époque précise où l'on entreprit de personnifier le Verbe. Si le bon homme avoit lu le livre des Proverbes, fort antérieur à l'époque qu'il désigne, il auroit été un peu embarrassé d'expliquer sans personnification le chapitre VIII. *Dominus possedit me in initio viarum suarum.*

Il est inutile de dire que je n'eusse eu garde de parler de ce misérable rechauffé, si l'ignorance unie à l'impiété ne l'avoit exalté comme la plus lumineuse & la plus salutaire production qui soit encore sortie du sein des sciences.



Specimina eloquentiæ ciceronianæ, &c. Paris chez Lottin le jeune 1783. 1 vol. in-12 de 206 pag.

C'est un extrait des plus beaux morceaux des harangues de Cicéron, pour l'éclaircissement desquels on a mis au bas des pages quelques notes, les unes latines, les autres françoises. Les morceaux qui ont sur-tout pour objet l'art de la narration, les peroraisons, les descriptions, &c, sont bien choisis, & ne peuvent qu'être très-utiles pour former les jeunes gens à l'éloquence, dont Cicéron est le plus parfait modèle.



* 15 Mars
1784. p. 47⁸.

Comme c'est l'usage aujourd'hui reçu de publier dans les écrits périodiques tous les actes de bienfaisance des vivans, pour peu qu'ils aspirent à vivre dans la béatifiante région des gazettes * ; je crois, par je ne fais quel esprit de contradiction, ne devoir annoncer que la bienfaisance des morts, & cela bien malgré eux, puisque de leur vivant on n'en a découvert que bien peu de choses. Voici deux traits que je viens d'apprendre de feu M^r. de Beaumont, archevêque de Paris.

“ Dans un certain tems de fermentation, où un certain parti soudoïoit toutes les plumes qui paroïssent propres à exprimer ses fureurs, il parut, contre M^r. de Beaumont, un ouvrage rempli d'injures grossières, dans le goût des Sarcelades. L'auteur fut recherché par la police, & enfermé à l'insçu de l'archevêque. Un matin, ce prélat voit à son audience une pauvre femme qui se jette à ses pieds, & qui lui demande la liberté de son mari. S'étant fait instruire de la cause de sa détention, il écrit à M^r. d'Argenson, pour le prier d'ordonner l'élargissement de ce prisonnier. Refus de la part du ministre. Instances réitérées de la part du prélat. Enfin, l'homme sort de prison; il se rend à l'archevêché pour remercier son libérateur. “ Mon
” ami, lui dit celui-ci, vous ai-je fait quel-
” que tort, & avez-vous jamais eu quelque

„ sujet de m'en vouloir ? „ — Non , Mon-
„ seigneur , je n'avois pas l'honneur de vous
„ connoître , & voilà la première fois que
„ j'ai celui de vous voir. „ — “ Pour-
„ quoi donc avez-vous fait un libelle contre
„ moi ? „ — “ Ah ! Monseigneur , c'étoit
„ pour vivre ; sans cela je mourrois de
„ faim. „ — “ Mais que ne veniez-vous
„ m'exposer & me faire connoître vos be-
„ soins ? „ A ces mots le prélat lui fait
donner dix louis ; & il a toujours eu soin
de lui & de sa veuve tant qu'ils vécurent. „

Le second trait est conçu en ces termes :
“ Un jour M^r. de Beaumont étoit sorti de
son château de Conflans pour se promener
dans la campagne. Un officier l'aborde & lui
expose ses besoins. “ Je n'ai point sur moi
„ d'argent , lui dit le prélat attendri. Je vous
„ dirois bien de me suivre au château , mais
„ je serois obligé de demander de l'argent à
„ quelqu'un de mes gens : vous pourriez crain-
„ dre qu'on ne s'aperçût que c'est pour
„ vous , & votre délicatesse en seroit alar-
„ mée : voici ma montre , daignez l'accep-
„ ter „. Quelque tems après il alla faire sa
cour aux Dames de France , & il fut bien
surpris lorsqu'il entendit Madame Adélaïde
lui dire : “ M^r. l'archevêque , je fais que vous
„ n'avez plus de montre ; en voilà une que
„ je vous donne , mais à condition que vous
„ la garderez „. Le prélat la reçut avec res-
pect , & ne la porta jamais sur lui. „



La Cloche est le mot de la dernière Enigme.

LOGOGRIPHE.

Sans moi on ne finit jamais aucune affaire.
 Pour le peuple je suis doublement nécessaire,
 Mais je ne suis aux grands d'aucune utilité;
 Je termine la vie ainsi qu'un simple songe,
 Et malheureusement je me prête au mensonge
 Aussi-bien qu'à la vérité:
 Au reste, quoique l'on en dise,
 Je m'établis dans Rome & préside à l'Eglise.
 Mais aux yeux de celui qui me connoit à fonds
 Je n'ai point d'autre rang dans le christianisme
 Que dans le paganisme,
 Et tous mes droits ne sont que des conventions.

☞ J'AI reçu la lettre signée b. b. en date du 12 Mai. L'auteur approuveroit les raisons de mon silence sur le sujet qu'il me communique, si je pouvois les lui faire connoître. Mais je serai toujours disposé à applaudir aux opérations de son zèle qui ne peut certainement pas être provoqué par des réflexions plus sages & plus fortes, que celles qu'il expose dans sa lettre. Il paroît d'ailleurs qu'il a pour lui la considération & l'autorité, qui ajoutent infiniment aux succès des bonnes raisons; & c'est sans doute un motif de plus de ne pas résister à une impulsion louable.

Je remercie Mr. le F. de N. pour les observations qu'il m'a communiquées; ainsi que pour la notice des ouvrages du P. Commire *. Il résulte de cette notice que l'oraison *de arte paranda famæ*, est réellement de cet auteur; qu'elle est jointe au recueil de ses poésies, au moins dans la seconde édition, Paris 1681 & dans la troisième, Paris 1689; & que c'est la seule de ses oraisons qui ait été imprimée.

* 1 Mai
1784. p. 32.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 15 Avril.) Après la signature du traité conclu avec la Russie, la Porte a fait publier par le Mufti un Fetva, accordant aux Tartares & autres Mahométans, habitans des provinces cédées à la cour de Pétersbourg, le droit de se soumettre à la domination russe & d'y persévérer. Un courrier extraordinaire envoyé de Pétersbourg vient d'apporter la ratification du traité conclu le 8 Janvier de cette année; l'échange se fera dans une assemblée de ministres, convoqués pour cet objet. Les présens faits par S. M. l'Impératrice de Russie, aux ambassadeurs de France & d'Angleterre, à M^r. l'Internonce de la cour de Vienne, aux épouses, secrétaires & interprètes des ministres susdits, sont arrivés en même tems. On apprend que cette Souveraine a aussi envoyé des présens magnifiques pour les ministres de la Sublime-Porte. Le premier dragoman russe a reçu de S. M. I. le don de 19000 piastres, valeur de l'hôtel qu'il vient d'acheter à Pera.

A peine avons-nous conclu la paix d'un côté que nous nous voïons exposés à de nouveaux troubles; les Persans connus par la manière cruelle & barbare dont ils font la

guerre, se répandent dans nos provinces; un de leurs généraux a déjà fait mettre à feu & à sang les environs de Bassora & de Bagdad; aiant tenté de reprendre la première de ces villes, il a été repoussé; mais on craint que les forces qu'y conduira le Roi de Perse en personne, pour agir de concert avec ses bachas, ne déterminent enfin les habitans à se rendre. Le capitain-bacha, quoique fort âgé, fait les préparatifs nécessaires pour s'embarquer & se mettre à la tête d'une flotte qu'on arme ici en toute diligence, afin de l'envoier à Alexandrie châtier les beys du Caire qui ont osé arborer l'étendard de la révolte: cette expédition paroît d'autant plus indispensable, que les provinces en question fournissent à la Porte de quoi entretenir une armée de 100,000 hommes. Les Monténégrins donnent aussi beaucoup d'occupation au gouvernement.

Le baron de Hæften, ambassadeur de la république des Provinces-unies, a pris congé de la Porte par un mémoire qu'il a remis au grand-visir; & il se dispose à retourner incessamment en sa patrie: en même tems il a présenté M^r. Kroll, qui fera chargé des affaires de la nation hollandoise jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur des Etats-généraux.

— Nous avons eu le spectacle de l'entrée pompeuse de l'ambassadeur de Suede dans cette capitale.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 Avril.) Le

1. Juin 1784.

191

cour aiant été informée par un exprès de Vienne , que l'Empereur avoit revêtu le comte de Cobenzl , son envoieé-extraordinaire à notre cour , du caractère de son ambassadeur , S. M. en a d'abord fait informer ce ministre par un de ses aides de camp & a fait complimenter S. Exc. qui attend ses lettres de créance au premier jour.

Comme les deux jeunes Grands-Ducs Alexandre & Constantin , fils de Mgr. le Grand-Duc de Russie , ont été ôtés ces jours-ci d'entre les mains des femmes , M^r. de Protaffow , vice-gouverneur de Novogorod , a été nommé sous-gouverneur du prince Alexandre , & le baron de Sacken , qui a été ministre de l'Impératrice à Coppenhague , sous-gouverneur du prince Constantin , & à chacun de ces sous-gouverneurs il a été adjoint quatre précepteurs ou personnes , chargées de travailler à l'éducation de L. A. Impériales.

Le nombre des Catholiques s'accroit de jour en jour dans notre empire. S. M. l'Impératrice y a confié toute la direction des affaires de leur religion aux Jésuites , dont le nombre augmente de plus en plus. Ces religieux y ont actuellement six colleges ; le plus nombreux est celui qui se trouve à Polocs , où il y a maintenant 60 individus tant profès que novices : le reste est réparti dans les cinq autres colleges , les deux résidences & les quatre missions. Le college bâti en cette ville , est très-vaste & entierement construit en pierres (ce qui est rare en nos contrées). L'église est fort grande , très-bien ornée & d'une belle architecture : la sacristie est pourvue d'une

grande quantité de paremens précieux: c'est l'église paroissiale d'un district de 80 milles d'étendue. Deux bâtimens contigus au college susdit servent de séminaires, dont l'un a des revenus considérables, destinés à nourrir & élever *gratis* un grand nombre de jeunes gentilshommes sans fortune. Les membres actuels de la Société sont la plupart Polonois ou Italiens, mais ces derniers ne s'accoutument que difficilement au climat, sur-tout là où le dernier hiver a été très-rigoureux. L'Impératrice souhaite que ces religieux s'occupent de l'instruction des peuples qui viennent d'être soumis à sa domination, & que ceux qui se destinent à cet emploi si digne d'un ministre de l'Évangile, soient libres de toute autre occupation, pour apprendre la langue de ces nations, ainsi que des autres qui dans les vastes régions de l'Asie sont privés de tout secours spirituel, & abandonnés à la plus déplorable barbarie. (a)

(a) N'est-il pas étonnant que depuis tant d'années que la grande Tartarie, la Sibérie, Casan, Astracan &c, sont soumis à l'empire de Russie, aucun évêque ni prêtre grec n'ait essayé de porter à ces peuples divers les lumières de la foi, de changer l'ignorance, la stupidité, les vices grossiers qui les abrutissent, contre les leçons & les vertus chrétiennes?.. Le schisme & l'hérésie n'ont jamais pu s'allier avec l'esprit de l'apostolat. Les tentatives que diverses sectes ont faites pour faire recevoir leur culte parmi les Barbares, ont toujours été infructueuses. Ce n'est que par la séduction des Catholiques qu'elles ont gagné plus ou moins

1. Juin 1784.

193

RIGA (le 28 Avril.) L'église catholique, dont la première pierre a été posée ici le 30 Juin 1783, est presque achevée. — Treize vaisseaux de ligne, faisant partie des 21 qui sont dans ce port depuis le mois d'Octobre dernier, ont ordre de partir pour Cronstadt. On s'occupe, dans nos chantiers, à construire cinq autres vaisseaux, le sixième de 82 canons sera lancé à l'eau sous peu de jours.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 1 Mai.) Le Roi avoit nommé un comité pour chercher les moyens qui pourroient mettre les bourgeois dans le cas de ne plus loger les militaires; il a proposé de faire paier trois mois de loier, dont le produit sera employé à la construction de casernes.

On vient d'apprendre qu'un corps de troupes russes est entré dans la Lithuanie & campera

moins d'étendue. Du moment que l'église grecque s'est séparée du grand corps des fidèles, du centre général de l'union, elle a été frappée de stérilité; bien loin de pouvoir se répandre au dehors, elle a été désoignée au dedans par l'ignorance la plus déplorable, & par tous les maux qui en résultent nécessairement. *Pauvre église*, dit Mr. Bossuet, *destituée du principe de fécondité que Jesus-Christ a laissé à ses Apôtres.* Hist. des var. L. XI. §. 179. — 1 Sept. 1782. p. 8. — 15 Mars 1784. p. 408.

pera aux environs de Grodno. On ajoute que cette armée d'observation ne perdra pas de vue ce qui se passera dans la diète ; & qu'un ministre de la cour de Vienne assistera à cette assemblée. Le concours sera grand. Tous les membres du conseil permanent & plusieurs commissaires devant y être présens , pour rendre aux députés nommés par les Etats , compte de tout ce qui s'est passé dans les différens tribunaux , depuis la clôture de la dernière diète. Le Roi s'y rendra avec une suite peu nombreuse. Faute de quartiers , plusieurs marchands se font dresser des tentes dans les jardins pour y étaler leurs marchandises.

Quant aux conférences sur l'affaire de Dantzic , les députés de cette ville ont fini par réclamer la protection de la Russie ; mais le résident de S. M. Prussienne a déclaré que , puisque les Dantzicois restoit inébranlables & qu'ils se refusoient aux dernières propositions du Roi , il étoit inutile de continuer les conférences , S. M. ayant résolu de ne faire aucune autre concession.

E S P A G N E.

MADRID (*le 1 Mai.*) Le Roi , voulant récompenser le mérite distingué du marquis de Rubi , lui a conféré une place de conseiller avec assistance permanente au conseil-suprême de guerre. — Les présens que notre cour fait à la Porte , ont été embarqués à bord d'un vaisseau de guerre , parti il y a quelques jours de Carthagène. M^r,

1. Juin 1784.

195

d'Ariftizabal qui le commande , eft particulierement chargé de lever une carte exacte de la Méditerranée ainfi que des ports du Levant , où il reftera quelque tems en croifiere , pour rendre les Efpagnols experts à naviguer dans ces parages: — Les dernieres lettres du Mexique portent , que quoiqu'à la monnoie du Roi il y ait de quoi frapper 18 millions de piaftres , les muets continuoient d'y apporter tous les jours des lingots d'argent tiré de nos mines. Le gouverneur s'eft vu obligé de les faire entaffer dans la cour du dit hôtel & d'y placer un corps de garde.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 25 Avril.*) Le bruit eft général en cette ville , que dans peu la cour fera publier le mariage de S. A. R. l'Infante D. Marie-Anne-Victoire-Josephine , avec l'Infant Don Gabriël d'Efpagne.

Sa M. vient de nommer deux primiciers de notre cathédrale : le premier eft D. J. Xavier Batello des comtes de St. Michel , neveu du défunt primicier de ce nom , & de l'archevêque d'Evora ; le fecond Mgr. D. Louis Gonfalvo di Camaza , qui font l'un & l'autre des fujets du plus grand mérite.

Les difficultés , qui s'étoient élevées entre notre cour & celle de Versailles , au fujet du commerce de la Guinée , font fur le point d'être terminées à l'amiable. M^r. le comte d'Odune , ambaffadeur de France , a eu fur cet objet plusieurs conférences avec nos ministres.

nistres. On assure que Sa M. lui a déclaré que son intention n'étoit aucunement d'ôter aux François, ce qui leur appartient sur les côtes d'Afrique.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 1 Mai.*) On se ressent dans la plus grande partie de ce royaume des funestes suites du cruel hiver qui a eu lieu cette année ; & l'indigence, sur-tout parmi les habitans de la campagne, est extrême. On compte déjà plusieurs infortunés qui sont morts de faim & de misere, ainsi qu'un grand nombre de bestiaux qui ont péri, faute de nourriture. Divers seigneurs se sont efforcés d'adoucir la rigueur de ce fléau dans leurs terres ; & le baron de Cederhielm entr'autres a pris le parti de faire tuer un de ses chevaux, dont la chair, apprêtée de différentes manieres, lui a servi pendant plusieurs jours de nourriture ainsi qu'à ses vassaux.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 30 April.*) " La nuit du 14 au 15 de ce mois a amené une grande révolution à notre cour : le conseil-d'état & le cabinet ont été supprimés ; & il en a été établi un nouveau. L'ordre du Roi, signé par Sa M. elle-même & par le Prince-royal son fils, & adressé à ce sujet à la chancellerie danoise, étoit conçu en ces termes. "

Attendu que nous avons très-gracieusement

I. Juin 1784.

197

trouvé à propos de supprimer le cabinet, qui avoit subsisté jusqu'ici, de façon qu'il n'en sera plus rien expédié de ce qui concerne les affaires publiques, lesquelles nous doivent toutes être proposées par les colleges, auxquels elles appartiennent, conformément à notre ordonnance du 13 Février 1772, qui est renouvelée à cet effet par la présente & remise de nouveau en pleine vigueur; nous notifions très-gracieusement notre dite résolution à notre chancellerie danoise, qui doit s'y conformer très-humblement & la communiquer à nos autres colleges & à tous les autres officiers, à qui il appartient: & comme nous avons aussi résolu de rétablir dans notre conseil-privé d'état notre conseiller-privé Frédéric-Chrétien Rosencranz & notre conseiller-privé comte André-Pierre de Bernstorff, comme aussi d'appeler dans notre susdit conseil-d'état notre général Guillaume de Huth & notre conseiller-privé Henri de Stampe, qui y prendront séance selon leur rang & selon l'ancienneté, que les deux premiers y ont eue ou dans notre précédent-conseil privé: c'est notre volonté très-gracieuse, que notre chancellerie danoise remette devant nous les ordres accoutumés pour ces quatre personnes, comme nos ministres-d'état actuels, afin d'être signés par nous.

A Christiansbourg, dans le conseil-privé d'état, le 14 Avril 1784.

(Signé) CHRISTIEN, Roi.
(& plus bas en avant) FRÉDÉRIC, Prince-royal.

Les membres du conseil-d'état & du cabinet, qui viennent d'être supprimés, sont les conseillers-privés & ministres-d'état comte Joachim Godsche Moltke, Chrétien-Louis Stemann, Owe Hoegh Guldberg & comte Marc-Gérard de Rosencrone. Quelques autres personnes de la cour ont reçu en même tems leur démission, nommément M^r. de Schack,

grand-maréchal de la cour; & les conseillers de conférence de Rosenörn, grand-échançon; Sporon, secrétaire du cabinet; & Jacobi, lecteur de Sa M. A la place de M^r. de Schack, le conseiller-privé de Nümsen a été nommé grand-maréchal de la cour; & les chambellans Urne, Braekel, Giedde & Hoegh ont été désignés pour remplir le service journal près la personne du Roi. Dès que les anciens ministres furent congédiés, les ministres étrangers reçurent, de la part de S. M., l'avis de s'adresser provisoirement au conseiller-privé de Schack-Rathlow, comme chargé du département des affaires étrangères jusqu'à l'arrivée du comte de Bernstorff. Le conseiller-privé comte de Schimmelmann fut aussi désigné pour faire jusqu'à nouvel ordre les fonctions de ministre des finances, à la place du conseiller-privé de Stemann, qui venoit de recevoir sa démission. Cependant ce dernier & tous les autres ministres ou officiers de la cour, congédiés avec lui, reçurent en même tems de la part du Roi l'assurance, qu'ils ne perdroient rien de leurs revenus. — Le Prince-roiäl notifia sur le champ de bouche ces nouvelles volontés du Roi son pere à tous les chefs des départemens, ainsi qu'aux autres principaux officiers de la cour & membres du gouvernement, qu'il avoit fait assembler à cet effet dans son antichambre; & il leur communiqua les nouveaux devoirs, qu'ils auroient à observer en conséquence. Son A. R. donna en même tems congé au conseiller de conférence Sporon, secrétaire du cabinet, qui ve-

noit

noit d'être supprimé , en le gratifiant néanmoins de son portrait. Le 15 elle se rendit à pied à l'hôtel du comte de Thott, ministre-d'état, auquel sa santé & le dépérissement de ses forces n'avoient pas permis d'assister à la séance du conseil-d'état : ensuite elle fit une visite pareille chez M^r. de Schack-Rathlow , ministre-d'état ; & le lendemain elle fit encore cet honneur au duc de Brunswick-Bevern , au conseiller-privé de Rosencranz , au général de Huth , & au conseiller-privé de Stampe.

Sa M. a gratifié le Prince-roiial d'un district fort étendu dans l'isle de Seeland ; les revenus y seront perçus pour le compte de S. A. R. , qui disposera d'ailleurs à volonté de l'administration ultérieure du même district. La Reine douairiere a , de son côté , obtenu du Souverain , le superbe château de Frédérichsruhe , dans le duché de Holstein , avec toutes ses appartenances & dépendances quelconques. L'auguste Princesse est autorisée , par un acte du Roi , passé à cet effet , à conserver cette terre précieuse , à la vendre & à en disposer par don ou autrement. Le Prince Frédéric a aussi & sous les mêmes conditions , obtenu la terre de Hanerau , située de même dans le duché de Holstein.

Il vient d'être publié une ordonnance , par laquelle le Roi défend sous les peines les plus rigoureuses toute émigration de ses Etats. Les navigateurs , qui se rendront dans les Antilles aux isles de Ste. Croix , de St. Thomas & de St. Jean , seront obligés de donner caution pour leur retour. Il a été aussi fait défense

fense aux Juifs de faire transporter aucuns de leurs effets hors du royaume. Les navires, qui auront à bord des personnes non munies de passeports, seront saisis, comme s'ils étoient chargés de contrebande. On n'excepte pas même de cette loi les navires de nations étrangères. Le Roi a pris ce parti, pour empêcher ses sujets de passer dans les Treize-Etats de l'Amérique-unie. — Sa M. a nommé le conseiller de conférence de Schumacher, pour aller résider comme son envoyé-extraordinaire à la Haye à la place de M^r. le chambellan de St. Saphorin, qui remplacera à son tour ce ministre à Pétersbourg. — La cour vient de donner ordre d'armer au plutôt une escadre de 6 vaisseaux de ligne & de 8 frégates. — Quatre mille hommes de notre garnison, destinés à réparer les chemins en Seeland, ont eu ordre de rejoindre leurs régimens.

I T A L I E.

ROME (*le 2 Mai.*) Les deux filles de l'ambassadeur de Venise reçurent, le 18 du mois dernier, des mains de Sa S. le Sacrement de Confirmation, dans la chapelle fixtine; l'une eut pour marraine, la princesse Julie Falconieri, & l'autre la comtesse Braschi. Le Saint-Pere célébra ensuite une Messe privée, pendant laquelle il leur donna la Communion. Plusieurs cardinaux furent présens à cette cérémonie ainsi que le Roi de Suede avec les seigneurs de sa suite. Sa S. fit donner à chacune de ces Demoiselles, une couronne de pierres précieuses. Le

Le soir du même jour, veille du départ de M^r. le comte de Haga, le Saint-Pere fit illuminer le dôme, le frontispice & le portique de l'église de St. Pierre, en contemplation de ce Souverain, qui d'un balcon, préparé à ce sujet, a vu dans ce spectacle l'expression de l'algèresse que sa présence a excitée dans cette capitale. Sa M. S. honora cette dernière foirée le souper de 54 couverts que lui a donné le cardinal de Bernis. Lundi le matin le Roi se rendit encore à l'église de St. Pierre, accompagné du neveu de cette Eminence; retourné à son hôtel, ce Souverain monta en voiture & partit de cette ville, au milieu des plus vifs regrets, dirigeant sa route sur Parme. Il a laissé au cardinal de Bernis, pour gage de son estime & de sa considération, son portrait enrichi de trois tours de brillans & surmonté d'une couronne également enrichie. Le neveu de cette Eminence, de même que quantité de personnes ont participé à sa munificence.

La veille de son départ, le Roi de Suede a fait présenter, par un de ses gentilshommes au Saint-Pere, trois cassettes de bois très-précieuses, travaillé avec le plus grand goût; elles contenoient une collection de médailles frappées en mémoire des événemens les plus remarquables, relatifs aux Rois de Suede. Dans l'une de ces cassettes toutes les médailles sont en or, & elles sont en argent dans les deux autres. De son côté, Sa S. fit accepter au Roi de Suede quatre tableaux, dont deux en mosaïque, représentant l'un la Sybille de

Perse , & l'autre une Diane , avec tous les attributs de la chasse. Les deux autres tableaux sont en tapisserie ; l'un offre la Sybille Tiburtine , & l'autre la Lucrece : ces tableaux sont ornés de riches bordures en métal doré. Sa S. y joignit la collection des gravures du *Museum - Pium - Clementinum* de Piranesi , & de celles faités à l'imprimerie de la chambre apostolique , les unes & les autres superbement reliées , & placées dans des cassettes.

Le 22 , après avoir entendu la Messe dans une des chapelles de la Basilique de St. Pierre , le Pape accompagné de M^r. Doria , du comte Braschi , de M^r. Onesti , majordome , son neveu , & de plusieurs prélats de sa famille , est monté en voiture pour aller visiter les Marais-Pontins : on dit , que Sa Sainteté fera absente 15 jours.

Le Prince Edouard , prétendant au trône d'Angleterre , n'est point mort , comme tous * 1 Mai , les papiers publics l'ont assuré *. Il est vrai P. 45. qu'il a été fort mal d'une humeur répercutée sur la poitrine ; mais comme on a eu la précaution de lui stigmatifer les jambes en plusieurs endroits , ce Prince a été foulagé.

NAPLES (le 27 Avril.) La cour a reçu de Rome un bref du St. Pere , qui accorde au Roi la faculté de supprimer les couvens des Ordres mendiens , répandus dans les deux Calabres , ainsi que tous les autres monasteres où il ne se trouvera pas plus de 12 religieux ; leurs biens seront employés au soulagement de ces provinces.

Les Tunisiens ont eu les premiers succès

1. Juin 1784.

203

dans la guerre qu'ils ont déclarée à la république de Venise. Déjà ils ont pris 4 navires qui venoient du Levant & dont deux étoient destinés pour Livourne & les autres pour Gènes. On ajoute que 4 autres bâtimens véni tiens étant entrés en divers ports de la ré gence de Tunis, sans être instruits de ce qui se passoit, y ont été arrêtés & déclarés de bonne prise.

P A Y S - B A S .

ANVERS (*le 6 Mai.*) On répare avec beaucoup d'activité les bâtimens de la douane, les magasins, les hangars & tous les édifices relatifs à la navigation & au commerce maritime. MM. du Bourg & van Butcher négocians de Bruxelles doivent bientôt former un établissement ici. On ne forme plus de doute sur la réalité des intentions de l'Empereur en faveur du commerce de ces provin ces.

LA HAYE (*le 16 Mai.*) On écrit de Mastricht que le 1^{er}. de ce mois un détachement de dragons autrichiens est arrivé jusqu'à Hertog-Eyk hors de Heerle, aiant à sa tête un commissaire de Bruxelles, & qu'ils ont brisé la barriere; qu'ensuite ils ont enlevé le tarif de la douane de la république & qu'ils ont, au nom de S. M. I., défendu au receveur de respecter les ordres de la ré gence de Heerle, ni de percevoir de per sonne aucun droit de passage ni de barriere, sous menace d'être garotté pieds & mains &

conduit au château de s'Hertogenraade. On avoit laissé près de cette barriere trois dragons & campé le reste du même détachement dans les environs de Valkenhausen.

Les Etats-généraux ont reçu de la part de leurs ministres & commissaires à la cour de Bruxelles les dernières demandes de l'Empereur, comprises en 14 articles. En voici le contenu.

ART. I. Conformément aux déclarations réitérées de feu l'Impératrice-Reine & de S. M. l'Empereur glorieusement regnant, les limites de la Flandre doivent rester sur le pied de la convention de l'an 1664, & si, par le laps du tems, elles se fussent déjà perdues ou qu'elles se perdissent encore, S. M. s'attend, que L. H. P. nommeront des commissaires pour rétablir, avec ceux qu'elle désignera à cet effet, le pied, où elles doivent être en vertu de la dite convention, comme l'unique base que S. M. reconnoit.

II. Sa Majesté s'attend pareillement, que L. H. P. feront démolir la partie des ouvrages du fort de Liefkenshoek, qui s'étend plus loin que l'art. VI de la convention de 1664 n'a reconnu la propriété de la république; & qu'elles feront cesser en même tems toutes usurpations, qu'on a permises, particulièrement sur le district étendu du Polder den Doel.

III. Sa Majesté demande, que les forts de Kruis-Schantz & de Frédéric-Henri soient démolis & évacués sur le champ, attendu que le traité de 1648 est très-clair à cet égard.

IV. Sa Majesté demande, que les ouvrages du fort de Lillo qui s'étendent sur le terrain, usurpé là & ailleurs sur son territoire, soient mis à tous égards dans l'état, où ils étoient, lorsque la possession en est restée aux Etats-généraux par le dit traité.

V. Sa Majesté, qui croit avoir, conformément aux traités, la souveraineté absolue & indépendante

indépendante sur toutes les parties de l'Escaut, depuis Anvers jusqu'à l'extrémité de la terre de Saftingen, demande, que le navire de garde placé devant le fort de Lillo, & que L. H. P. ont fait retourner provisionnellement, soit éloigné pour jamais, Sa Majesté ne pouvant souffrir, dans toute l'étendue de sa souveraineté sur l'Escaut, aucun navire ni autre autorité ou recherche étrangère.

VI. Sa Majesté demande, que la république rende les villages de Bladel & Reufel, dont la république s'est emparée sous prétexte qu'anciennement ils auroient fait partie de la mairie de Bois-le-Duc, tandis qu'au contraire il est évident, que le Roi d'Espagne les possédoit dans le tems du traité de Munster, & qu'ils ont toujours appartenu au Quartier d'Anvers.

VII. Sa Majesté demande, que les Etats-généraux, renonçant à leurs prétentions sur le village de Postel, dont ils font en possession, restituent à l'abbaye de ce nom les biens, qu'ils possèdent sur ce territoire, & dont ils se font emparés, en contravention à l'art. XLIII. du traité de Munster.

VIII. Sa Majesté demande, que les Etats-généraux fassent cesser toute usurpation contre la souveraineté évidente, à l'égard des terres de Koningsheim, Telogne ou Voelen, Grootloon, Heer & Keer, Hoppertingen, Moppertingen, Nederen, Paur, Ruffen ou Rutten, Sluyfen, Sepperen, Falais, Argenteau, & Hermaal; & que, du côté de L. H. Puissances, l'on s'abstienne de toutes exactions, soit sous le titre de subside ou autrement, qu'on s'est arrogé d'extorquer de ces districts, contre tout droit & équité, & au préjudice du droit & de la souveraineté de l'Empereur.

IX. Sa Majesté demande, que les Etats-généraux, remplissant les engagemens, qu'ils ont pris par le traité du 30 Août 1673, lui rendent enfin la ville de Maestricht & le comté de Vroenhove, avec toutes ses appartenances dans le pais d'Outre-Meuse, qu'ils retiennent injustement & contre la teneur du susdit traité.

X. Sa Majesté demande l'indemnité & la restitution

titution des revenus, produits, fruits quelconques &c, que la république ou ses employés ont perçus, sous quelque nom ou titre que ce puisse être, de tous les articles mentionnés dans ce détail.

XI. Sa Majesté demande, que les Etats-généraux l'indemnisent des préjudices immenses, qu'elle a soufferts, par le produit des droits d'entrée & de sortie, en maintenant durant une longue suite d'années (sur la foi de la promesse expresse d'un traité de commerce, donnée par la république, mais toujours éludée & nullement remplie) l'imposition de ces droits sur un pied défavorable & préjudiciable à tous égards.

XII. Sa Majesté demande, que les Etats-généraux lui rendent le montant de tout ce qui lui appartient à titre de la ville & du marquisat de Berg-op-Zoom, de la ville & de la baronnie de Breda, & des autres parties du Brabant hollandais; qu'ils lui paient leur quote-part aux arrérages, dûs sur les anciennes aides de la province de Brabant; & qu'indépendamment de la restitution entière du capital, à compter du moment que ces possessions sont entrées sous la souveraineté de la république, les Etats-généraux paient à l'avenir leur contingent sur le pied, dont on conviendra.

XIII. Sa Majesté demande la restitution ou le paiement de toute l'artillerie & des munitions de guerre, qui ont été laissées sous leur garde & leur direction, lorsque leurs troupes sont entrées en garnison dans quelques endroits de ce pays. Sa Majesté demande en même tems le paiement de deux millions de livres, que la France a dû paier à la république en vertu du traité de paix d'Aix-la-Chapelle, à titre de l'artillerie & des munitions de guerre, emmenées hors de ces places durant la guerre.

XIV. Sa Majesté demande, que les Etats-généraux fassent paier aux corporations & particuliers, mentionnés dans la note ci-jointe, les capitaux qui y sont énoncés, avec leurs intérêts.

1. Les Etats de Namur ont livré, en vertu d'un arrangement avec le gouverneur hollandois de Namur, & avec le consentement de L. H. Puissances, le 12 Juillet 1746, du bétail pour la somme de fl. 8236-1, pour l'entretien de la garnison, dont jusqu'à présent ils ont vainement sollicité le paiement.

2. Le magistrat de Namur a livré pareillement en 1746 du bétail pour la somme de fl. 5268-6 pour l'entretien de la garnison, sans que jusqu'ici il en ait reçu le paiement.

3. Les nommés Hannouft, Gabriël, d'Outrebande & Manesse, ont livré, par ordre du gouverneur de Namur, pour le service de la garnison, pendant le siège de 1746, des lits avec ce qui y appartient, faisant ensemble une somme de fl. 37862-2; & jusqu'à présent ils n'en ont pas pu obtenir de paiement, quoique ces effets aient été taxés sur ce pied par les otages hollandois, restés à Namur après la reddition de la place.

4. A Tournai l'on doit satisfaire la régence pour tout le montant des dettes, qui y ont été contractées, de la part des Etats-généraux, par le général de Dorth, durant le siège en 1745, faisant une somme de fl. 8224-7-1, & à différens particuliers de ce district fl. 14689-9. Ce général a passé, en la même année, pour cette dette une reconnoissance formelle de la part de L. H. Puissances; mais toutes sollicitations pour en obtenir le paiement ont été infructueuses jusqu'à présent.

5. Les nommés Martin Robyns, Pierre Langord, Henry Heyman, & N. Castro ont fourni aux troupes de la république, en 1709, 1710, 1712 & 1715 des vivres & fourages pour la somme de fl. 263,362-15, argent de Hollande, sans qu'ils en aient été payés jusqu'ici, quoiqu'il ait été dépêché par le conseil-d'état plusieurs ordonnances en leur faveur, notamment en 1721 & en 1729, & malgré leurs sollicitations continuës.

Ces demandes donnerent lieu à la séance, que les Etats-généraux tinrent extraordinairement samedi dernier. En conséquence des résolutions,

qui y furent prises, il fut envoié un exprès aux ambassadeurs de la république en France, pour informer la cour de Versailles de ces demandes, & pour requérir ses bons offices près de l'Empereur. En même tems il a été envoié ordre aux gouverneurs & commandans des places frontieres de se rendre immédiatement à leurs postes; & le général prince de Nassau-Weilbourg a été particulièrement requis de se rendre sans délai à son gouvernement de Maestricht. Par une ordonnance en date du 9 Mai, Mgr. le Prince Statthouder a enjoint à tous les officiers en fémeftre de rejoindre sur le champ leurs corps respectifs. Le bruit s'est aussi répandu, que les seconds bataillons des deux régimens des gardes hollandoises & suisses, en garnison en cette résidence, se mettront demain en marche pour Breda, tandis que les trois régimens suisses d'Escher, May, & Sturler iront augmenter la garnison de Maestricht, & que quelques corps de cavalerie marcheront vers la même place & vers Berg-op-Zoom. L'on assure, que dans une conférence, que le baron de Reischach, envoié-extraordinaire de l'Empereur, a eue le 9 avec M^r. le conseiller-pensionnaire, il lui a témoigné, combien il voioit ces dispositions à regret, convaincu, comme il l'étoit, que l'Empereur, son maître, n'avoit aucunes intentions hostiles contre la république; & qu'il étoit libre au gouvernement des Pais-bas d'exposer ses prétentions, sauf à les discuter dans des conférences amicales. — M^r. Lestevenon de Hazerswoude,

1. Juin 1784.

209

gerswoude, l'un des commissaires de la république pour ces conférences, est arrivé ici de Bruxelles. — Suivant les dernières lettres de l'Ecluse en Flandre, les troupes autrichiennes se sont retirées des environs de Lillo & de Liefkenshoek avec 4 pieces de campagne ; & elles sont retournées à Anvers, ne laissant en arriere que 7 hommes au Vieux-Lillo : mais il étoit difficile de se former une idée des desseins de ces troupes, vu leurs marches & leurs contre-marches continuelles.

Le 8, à l'issue de l'assemblée extraordinaire des Etats-généraux, L. H. P. expédierent trois couriers, l'un aux ambassadeurs de l'Etat à Paris, pour demander la médiation de la cour de France dans la position embarrassante des prétentions de l'Empereur ; un second aux gouverneurs & commandans des forts, situés sur la frontiere, pour les charger de repousser, en cas d'attaque, la force par la force ; & le troisieme au prince de Nassau-Weilbourg, pour requérir S. A, qu'elle se rende au plutôt à son gouvernement de Maeftricht. S. A. S. a le 9 de ce mois publié une ordonnance, par laquelle il est enjoint à tous les officiers supérieurs, capitaines, officiers subalternes des troupes de l'Etat, cavalerie, dragons, infanterie, ingénieurs, mineurs & sapeurs, qui sont absens par congé dans ou hors du país, de se rendre au plutôt à leurs régimens ; tous les congés accordés étant dès lors révoqués.

Les deuxiemes bataillons de chacun des régimens des gardes hollandoises & suisses, sont

partis ce matin pour Breda pour y remplacer les troupes qui se rendront de-là à Maestricht , afin d'en renforcer la garnison , qui d'ailleurs doit encore être augmentée des régimens suisses d'Escher , de May & de Sturler.

M^r. de Thulemeyer , envoyé-extraordinaire de la cour de Berlin , s'est rendu de nouveau auprès du président des Etats-généraux pour presser la conclusion d'une réponse catégorique au Roi son maître ; laissant entendre qu'un plus long retard pourroit occasionner beaucoup de mécontentement chez S. M. Prussienne.

Le Prince Statthouder vient de répondre par une très-longue lettre à celle que les Etats de Zélande lui avoient adressée le 11 Mars dernier , relativement au redressement de quelques abus dans l'état militaire. S. A. S. persiste dans les mêmes principes qu'elle a développés dans sa réponse aux Etats d'Utrecht sur le même sujet ; cette différente manière de voir , ne fait qu'aliéner de plus en plus les esprits. Les choses se portent visiblement à un point capable de causer les plus vives inquiétudes. — Les dernières lettres d'Utrecht annoncent que lors du dernier exercice des volontaires de Starrenbosch , à la décharge générale , il partit des coups chargés à plomb , dont quelques spectateurs ont été blessés. Une récompense a été promise à qui découvrirait les auteurs de cette action. On n'est pas encore assuré si c'est une méprise , ou un forfait prémédité. — Il paroît une résolution alarmante de la province de Hollande , dans laquelle

1. Juin 1784.

211

quelle les Etats de la dite province , après avoir démontré que leur charge dans les dépenses publiques n'est point portée également par les autres confédérés suivant leurs quotes , annoncent d'une manière formelle , qu'ils ont entamé des délibérations , pour décharger leurs finances de plusieurs articles qui étoient à leur compte , & qu'ils ne paieront plus.

— L'abolition du corps franc à Rotterdam est enfin prononcée. — Suivant une décision formellement arrêtée par les Etats de Hollande & Westfrise , L. N. & G. P. ont trouvé bon de faire grace à l'enseigne Jacob-Edouard de Witte , de la peine de mort , ainsi que de toute autre punition infamante. — M^r. Diller n'a pas été plus heureux avanthier que dans les autres expériences aërostatiques qu'il a tentées. Un vent violent a contrarié ses efforts. Le ballon à peine gonflé s'est affaissé sur lui-même , & soit malheur soit imprudence , M^r. Diller n'a pu même réussir à lui faire quitter la terre.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 10 Mai.) Samedi 8 de ce mois , l'Empereur accorda l'investiture pour les fiefs , relevant de l'Empire , à l'évêque & prince de Trente , qui fut représenté dans cette cérémonie par M^r. le comte Thun d'Hohenstein , son frere.

S. M. a nommé le comte Louis de Cobenzl , qui jusqu'ici avoit rempli les fonctions d'envoie-extraordinaire & de ministre-plénipotentiaire

tentiaire à la cour impériale de Russie, son ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire à cette même cour. Le comte de Richécourt doit aller résider à celle de Naples, en qualité d'envoïé extraordinaire & de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté. Le comte Wenceflas de Colloredo a obtenu le régiment de Nugent infanterie; S. M. vient de lui conférer en même tems la charge de commandant-général aux frontieres du bannat d'Esclavonie. Le comte Antoine de Krassalkowitsch-Gyarak a été élevé au rang de prince du St. Empire romain.

Il s'est élevé entre le prince de Gallitzin, actuellement revêtu du caractère d'ambassadeur de Russie à notre cour, & ceux des cours de Bourbon une querelle d'étiquette, qui pourra avoir des suites. L'ambassadeur de Russie envoïa le 10 Avril, samedi avant Pâques, au chancelier prince de Kaunitz un billet pour lui déclarer, *qu'il ne pouvoit plus laisser le rang aux ambassadeurs des cours de Bourbon.* Le prince de Kaunitz communiqua le message à ces derniers pour les en informer. Ils lui envoïerent en réponse un billet, où ils dirent *qu'ils devoient demander des instructions préalables à leur cour; & que, jusqu'à ce qu'ils les eussent reçus, ils s'abstiendroient de paroître en cour aux cercles du dimanche.*

Le conseiller-aulique de Margelik est parti pour Lemberg, où il doit prendre les rênes du gouvernement; le comte de Brigido gouverneur de la Pologne-autrichienne est disgracié

cié & sa conduite doit être soumise à un examen. Les royaumes de Galicie & de Lodomerie vont être incorporés à celui de Hongrie : les cours de justice cesseront de relever de la chancellerie aulique de Bohême ; ces royaumes seront divisés en comitats & gouvernés suivant les loix de Hongrie ; cet agrandissement n'empêche pas les Hongrois de regarder de mauvais œil le démembrement qu'on se propose de faire de leur royaume, en incorporant à l'Autriche le comitat de Presbourg & quelques autres.

Après des indices certains, que la société des entrepreneurs du lotto impérial & royal, avoit fait un présent considérable en argent, à un des employés au département des finances, S. M. a ordonné que pour récompenser le zèle du dénonciateur, qui le premier avoit donné connoissance de cette malversation, la société seroit obligée de lui remettre la somme de 600 ducats : ce qui a été exécuté tout de suite. — Pour arrêter le torrent des brochures dont nous sommes inondés, il a été ordonné que tout auteur qui soumettra une production de sa plume à la censure, déposera 6 ducats, qui seront applicables en forme d'amende à l'institut des pauvres, si l'ouvrage n'est pas approuvé. Pour peu que nos censeurs soient zélés pour la vérité & la décence, cette ordonnance va produire une somme immense ou frappera de stérilité les génies dont depuis quelque tems fourmille cette capitale. — L'académie thérésienne instituée pour l'éducation de la jeune noblesse, a été supprimée ; la bibliothèque

bliothèque a été transférée à Bude, & ses bâtimens seront convertis en casernes.

On croit que l'Archiduc Maximilien après avoir pris possession de son Electorat de Cologne & de sa principauté de Munster, reviendra pour se trouver à l'arrivée de l'auguste famille de Toscane que nous attendons dans le mois de Juin prochain. — Le projet de l'Empereur d'ouvrir à ses sujets le commerce des Indes-orientales par l'isthme de Suez se réalise ; les négocians autrichiens obtiendront dans peu la liberté d'y commercer.

— S. M. I. vient de faire une promotion considérable dans ses armées, consistant en 2 généraux-majors, 24 colonels d'infanterie, 16 de cavalerie, 30 lieutenans-colonels d'infanterie, 16. id. de cavalerie, 30 majors d'infanterie & 20 de cavalerie. — Nous apprenons que le Roi de Prusse fait travailler avec beaucoup d'activité à la réparation de ses forteresses dans la Silesie & le comté de Glatz.

Il a été envoyé au baron de Herbert, internonce de l'Empereur à Constantinople, une bague avec un brillant solitaire monté à jour, que M^r. de Tessara, ministre & consul de S. M. dans les Etats de Maroc, a acheté pour le compte de notre cour au prix de 29,650 piaftres. On croit que cette bague est destinée pour en faire présent au grand-visir, après que les négociations entre notre Souverain & la Porte auront été finalement terminées.

TRIESTE (le 1 Mai.) La peste regne dans

1. Juin 1784.

215

la Dalmatie, la Bosnie, l'Albanie & dans tout le Montenegro. Le 7 Avril, les Montenegrins au nombre de 8000 hommes, aiant à leur tête Peter Petrowitz, Waffilia Marcowick & le fameux Chr. Mitrowick ont livré une bataille sanginaire aux Turcs sur les bords de la Marizza, entre Linda & la montagne Zatter. Le beglierbey de la haute Albanie qui commandoit 40,000 hommes tant Janiffaires qu'Arnautes & Cimariots a été défait; mais les Montenegrins aiant dépouillé les morts de l'armée turque sur le champ de bataille, & ces dépouilles aiant été vendues à une foule de gens qui étoient accourus pour profiter de cet événement, la contagion n'a point tardé à éclater. Les navires qui viennent tant à Trieste qu'à Fiume, des ports voisins du Montenegro, font assujettis à une rigoureuse quarantaine.

Une lettre de Vâsârhely dans la Haute-Hongrie, porte, que le 18 Mars, la montagne située à 500 pas du village de Bibarsfalza a été crévassée en trois endroits différens; le 22 au matin, on a vu couler de ses ouvertures une grande quantité de vase ou de limon jaune, noir, verd & blanchâtre, qui s'est avancée lentement vers le village. Six grandes fermes en font déjà toutes couvertes; les habitans ont eu le tems de se sauver avec leurs effets; tout le village étant menacé du même sort, on se presse de l'évacuer. Le lit de cette masse de terre coulante a environ 18 pieds de large. Une autre lettre nous apprend que la colline sur laquelle est bâtie l'église

glise de Bodos a pareillement été crévaissée le 31 Mars ; la fente large de 9 à 10 pieds , a fait écrouler le clocher ; l'église à peine achevée , en a été fort endommagée. Les fondemens de la cure & de plusieurs édifices contigus se sont affaiblis de quelques pieds.

RATISBONNE (*le 4 Mai*) L'affaire de la cession de la ville de Donawert à l'Electeur Palatin n'est point encore terminée , & on ne croit pas qu'elle le soit d'ici à quelque tems. Dès le 22 Mars , l'Empereur a fait porter à la dictature un décret , par lequel il demande sur ce sujet l'avis de l'Empire ; jusqu'à la conclusion de cette affaire , le cercle de Souabe ne peut exiger que l'Electeur Palatin Duc de Baviere accomplisse ses engagements pour cette cession importante.

BERLIN (*le 11 Mai.*) Le Roi a fait , hier , la revue spéciale de la garnison de Potsdam. Aujourd'hui S. M. est allé dîner à Charlottenbourg , où les princes de Lambesc & de Vaudremont , ainsi que plusieurs autres officiers étrangers , ont eu l'honneur d'être présentés au Monarque : cet après-dîner , notre Souverain est allé faire une visite à la princesse Amélie. Demain , le Roi fera au parc la revue spéciale de notre garnison ; puis S. M. retournera à Potsdam. Le nombre des étrangers , arrivés & attendus pour voir nos manœuvres , n'a jamais été si grand qu'il l'est cette année.

Diverses circonstances , qui peuvent être indifférentes , méritent d'être remarquées par la liaison , qu'elles ont souvent avec les plus

grands événemens. Tels sont les achats considérables de grains, que la cour de Berlin a fait faire en Pologne : son exemple a été suivi par celle de Vienne ; & l'on transporte cette quantité immense de bleds aux magasins dans la Bohême. Il est déjà arrivé à Dantzic par la Vistule plusieurs bâtimens, qui en sont chargés : & il a été contracté en outre pour des livraisons considérables, qui de la Pologne passeront à Elbing & de la Lithuanie à Königsberg. Comme les neiges ont favorisé durant l'hiver le transport de ces denrées aux magasins, ceux-ci sont remplis ; mais l'on écrit de la Pologne, qu'on y manque de bateaux-plats ou kähne, qui naviguent sur la Vistule, pour continuer le transport par eau. Une concurrence si marquée parmi les acheteurs a fait monter le prix de nos productions, particulièrement du bled : il étoit de 4 fl. & demi de Pologne par boisseau ; mais, comme à présent il est bien au-delà, ceux qui durant l'hiver ont contracté avec les nobles propriétaires des terres à raison de 5 fl. par boisseau, feront de gros gains. La longueur d'un hiver très rigoureux, qui a épuisé les greniers dans la plupart des pays, & la crainte pour la récolte prochaine, peuvent contribuer à cette multitude d'achats : mais la conjoncture critique des affaires en Europe fait supposer, que les principales Puissances ont cru, que la prudence exigeoit, qu'elles se pourvussent à tout événement. En effet, l'on ne fauroit se dissimuler, qu'il existe présentement plus d'un germe de discorde. L'affaire

faire de Dantzic est du nombre ; & l'on n'en prévoit pas encore l'issue. A la fin des conférences, suspendues depuis les fêtes de Pâques, la ville de Dantzic a réclamé la protection de la Russie : M^r. de Buchholz, résident de Sa M. Prussienne, a déclaré de son côté, " que, si les Dantzickois s'obstinoient
 „ à refuser les dernières propositions du Roi,
 „ son maître, il seroit inutile de continuer
 „ les conférences, puisque Sa M. étoit fermement résolue à ne leur point faire de
 „ concessions ultérieures „. Comme, de part & d'autre, l'on paroît résolu à ne pas reculer, & que la cour de Pétersbourg n'a pas témoigné jusqu'ici, qu'elle désapprouve la conduite des Dantzickois, l'issue de cette affaire difficile ne peut qu'intéresser fortement la curiosité du public.

HAMBOURG (le 11 Mai.) La nouvelle, reçue inopinément de Copenhague, des armemens qui y ont été ordonnés, a donné lieu à différens bruits : on parle de la possibilité d'une guerre entre le Dannemarck & la Suede : on dit que cette dernière Puissance a fait équiper une escadre formidable à Carlsroon, & que ses troupes se rassemblent sur les frontieres de la Norwege du côté de Frédéricshall. Quoique ces rapports soient hazardés sans doute, il est néanmoins certain que la cour de Copenhague doit avoir ses raisons pour prendre des mesures aussi soudaines. Nous apprenons aussi, que le 1 de ce mois, M^{de}. la princesse Sophie-Frédérique, épouse du prince Frédéric, frere du Roi de Dannemarck,

marck, accoucha heureusement d'une princesse; ce qui fut d'abord annoncé au peuple par la musique des gardes sur la terrasse du château; & le lendemain l'on en fit des actions de grâces publiques dans toutes nos églises.

Un ouragan furieux qui s'est élevé ici le 24 du mois dernier, y a fait de grands ravages. Plusieurs arbres ont été déracinés, des toits emportés &c, un plancher enfoncé a blessé grièvement 6 ouvriers. Les endroits les moins élevés de la ville ont été inondés: une chaloupe renversée a fait périr trois personnes; les tours violemment ébranlées faisoient sonner les cloches; à Wandsbeck une ferme appartenante au comte de Schimmelmann, s'est écroulée, plus de 50 bêtes à cornes y ont été écrasées sous les ruines; trois bâtimens destinés pour la Groenlande ont été brisés près de Cuxhaven, l'un a disparu avec tout son monde. Les avis de la campagne sont tout aussi tristes, il y a eu plusieurs granges renversées; nous craignons fort que les nouvelles du côté de la mer ne soient encore plus alarmantes.

Notre sénat, toujours attentif à maintenir le bon ordre, & prévenir les suites qu'un relâchement pourroit occasionner, a rendu un décret sévere contre les jeux de hazard.

MUNSTER (le 10 Mai.) Mgr. l'Archiduc Maximilien est arrivé le 6 de ce mois dans la capitale de son évêché de Munster: à son entrée dans la ville le magistrat le complimenta; & S. A. S. E. répondit: *J'espère,*

que vous ferez contents de nous. On assure, qu'elle n'a pas voulu accepter le don-gratuit de la ville qu'après l'assurance, qu'elle n'avoit point souffert des dernières inondations. D'autres avis portent, que les Etats de l'évêché ont porté à 100 mille thaler le présent du joyeux avènement, qui n'étoit ordinairement que de 20 mille. Enfin l'on prétend, que le nouvel Electeur a refusé les bijoux, que son prédécesseur lui avoit légués.

LIEGE (*le 19 Mai.*) Le 14 & le 15, jours fixés pour les obseques de S. A. notre Evêque & Prince, ces tristes cérémonies ont été célébrées avec toute la magnificence dont elles sont susceptibles; mais dont la pompe lugubre ne pouvoit être qu'une image imparfaite de la douleur & des regrets ! Toute la nef de l'église cathédrale étoit tendue de noir avec les blasons des quartiers & des armes de Velbruck. On avoit élevé un autel adossé contre le jubé & orné d'une multitude de lumières dans des chandeliers d'argent. Au milieu de la nef s'élevoit un superbe catafalque également illuminé d'une infinité de cierges depuis la base jusqu'au faite & décoré de tous les attributs d'usage. Toute la nef en dehors étoit bordée par un rang de soldats & en dedans par les gardes-du-corps. Le haut de la nef, aux deux côtés de l'autel, étoit occupé par les Seigneurs Tréfonciers. Sur des bancs tendus de noir, en face du catafalque, étoit placé le Seigneur héritier de S. A., avec les deux Seigneurs exécuteurs testamentaires dans le plus grand deuil. Les bancs suivans étoient occupés

1. Juin 1784.

221

pés par les Seigneurs des Etats noble & tiers. Mgr. le comte d'Arberg, évêque d'Amizon & suffragant de Liege, a officié pontificalement.

On assure que le 17 la pluralité de nos Tréfonciers, occupés du choix d'un nouvel Evêque & Prince, s'est décidée en faveur du comte de Hoensbroeck.

Nous avons observé hier une aurore boréale très-vive & très-étendue de l'Ouëst au Nord. Elle étoit dans tout son éclat vers onze heures, & a paru particulièrement remarquable par des espaces noirs qui se succédoient en différentes directions, & qui sur un fond très-lumineux faisoient un contraste frappant. (a)

(a) Ces taches noires étoient-ce des nuées tandis qu'il n'y en avoit aucune dans tout l'espace visible du ciel qui étoit de la plus parfaite sérénité? ou étoit-ce une simple privation de la matiere qui constitue l'aurore boréale? C'est ce qui n'est peut-être pas aisé à décider *. Si c'étoient des nuées, il est à croire qu'elles étoient de la même matiere, mais moins phosphorique, moins disposée à l'inflammation & à la projection de la lumiere que le reste. Je me souviens qu'un jour près d'Egra en Bohême je rencontraï un de ces globes folâtres & ordinairement lumineux, dont j'ai eu occasion de parler plusieurs fois **; mais comme il n'étoit point encore enflammé, que peut-être le tems (car il tombait une petite pluie) l'empêchoit de prendre feu, cela m'occupait assez longtems. Quand j'avançois il me suivoit, quand je m'élançois sur lui, il reculoit. Comme j'étois seul & qu'il étoit nuit, j'abandonnai ma rencontre après un quart d'heure d'examen. Lorsque j'en par-

* 15 Avril
1784. p. 582.

** 15 Sept.
1783. p. 151.

I. Part.

P lai

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 25 Mai.*) Mylord Mulgrave, nommé depuis peu paieur-général des troupes du Roi, conjointement avec M^r. William Wyndham Grenville, a été nommé membre du conseil-privé de Sa M., & y a pris séance le 23 de ce mois. Le même jour le duc de Dorset, revenu par congé de son ambassade en France, se trouva au lever du Roi; & à son issue il eut une longue conférence particuliere avec Sa M. L'on compte, qu'il passera ici trois ou quatre semaines; & pendant ce tems M^r. Hailes, son secretaire de légation, sera chargé des affaires de notre cour avec le caractère de ministre-plénipotentiaire.

L. M. ont reçu des dépêches intéressantes du prince-évêque d'Osnabrug leurs fils. Le bruit d'un mariage prochain de ce prince avec une princesse d'Allemagne, qu'on ne nomme pas, est général ici; de même que celui du voyage que le Roi doit faire à Hannovre. En rapprochant ce bruit des mouvemens qui agitent les principaux cabinets de l'Europe, on seroit tenté de croire que l'incendie de la guerre est prêt à rallumer un feu mal éteint, que les traités de paix récents ont fait cesser.

lai à Egra, on ne manqua pas de me dire qu'un esprit revenoit constamment dans cet endroit.

1. Juin 1784.

223

fer. Cependant le duc de Dorset ne cesse d'avoir de fréquens entretiens avec le Roi, ils ont, dit-on, pour objets : la propagation du commerce entre la France & l'Angleterre & la consommation du traité définitif avec les Etats généraux, dont on assure que la signature aura lieu, dès que le duc de Dorset muni de pleins-pouvoirs à cette fin sera retourné à Paris. La restitution de Negapatnam moyennant un équivalent ne fixe plus la demande des Etats-généraux. Pour resserrer les nœuds de l'Angleterre avec la France, on assure que le but de ces deux Puissances est d'étendre leur commerce & leurs intérêts en général dans l'Inde : les circonstances y paroissent maintenant susceptibles de cet accroissement ; & M^r. Pitt a réglé dans cette vue avec les directeurs de la compagnie, tout ce qui concerne les réglemens à établir sur les affaires de l'Inde à la rentrée du parlement.

Le 1 de ce mois il y a eu un nouveau combat entre les champions de M^r. Fox & ceux du chevalier Wray, qui a été le plus sanglant de tous ceux qui aient encore été livrés : des matelots du parti du chevalier Wray, aiant voulu s'opposer au charivari dont les bouchers régalent tous les soirs la taverne où siège son comité, depuis que M^r. Fox a repris la majorité, il s'en suivit une mêlée dans laquelle les bouchers & porte-faix chargerent si vigoureusement les matelots, qu'ils les forcerent de se retirer dans la taverne & d'en fermer les portes : montés dans les appartemens & se voyant en sûreté, ceux-ci

attaquerent leurs adversaires à coups de bouteilles, & plusieurs des assaillans eurent la tête cassée & la figure échanquée dans ce nouveau genre d'escrime auquel ils n'étoient pas préparés : furieux de ne pouvoir rendre les coups qui leur étoient prodigués à pleines mains, ils se mirent en devoir de démolir la maison, & après avoir détruit les portes & les fenêtres, ils alloient continuer, quand les gardes armés arriverent ; ce qui dispersa la populace. Quelques coups de pistolets & de carabines furent tirés des fenêtres de Wood, & une personne fut blessée à l'épaule par un lingot ; mais plus de trente autres ont été mises hors de combat à coup de couperets ou de bouteilles. L'on croit même qu'il y a trois ou quatre malheureux en danger de perdre la vie. Malgré tout cela l'élection de M^r. Fox pour Westminster n'est plus un problème, malgré tous les moyens employés par son adversaire : les yeux de Mde. la duchesse de Devonshire & de ladi Duncannon, sa sœur, continuent à prouver plus clairement que le Dr. Mesmer, qu'il y a un *magnétisme animal* très-puissant & très-efficace.

Un exprès arrivé avant-hier de Dublin, a apporté à la cour des dépêches du vice-roi duc de Rutland. La fermentation, qui avoit menacé la capitale de l'Irlande d'un tumulte général, a été heureusement apaisée ; & la tranquillité publique y a été maintenue, quoique par des moyens violens & désagréables ; mais dans les provinces il regne un grand mécontentement sur la conduite du

1. Juin 1784.

225

parlement ; & le peuple en général regarde la chambre actuelle des communes comme l'ennemi de ses droits & privilèges. M^r. Jean Foster, auteur du bill *pour restreindre la liberté de la presse*, a été nommé chancelier de l'échiquier d'Irlande ; ce qui indisposera la nation contre le ministère, à moins que la nouvelle qui court de la suppression du bill, ne se confirme ; on prétend que le Roi refuse d'y donner son approbation.

F R A N C E.

VERSAILLES (le 15 Mai.) Le 6 de ce mois, L. M. & la famille royale se sont rendues, vers midi, à la plaine des Sablons, où le Roi a passé en revue le régiment des gardes-françaises & celui des Suisses, Mgr. comte d'Artois, colonel de ce dernier corps étant à sa tête. Les troupes, après avoir fait l'exercice, défilèrent devant la cour.

Le Roi a nommé à l'évêché d'Angoulême l'abbé de Castelnau d'Albignac, l'un de ses aumôniers, vicaire-général de Bayeux ; à l'abbaye de St. Vincent, Ordre de St. Benoît, diocèse de Metz, l'évêque de Sisteron ; à celle de Mazan, Ordre de Citeaux, diocèse de Viviers, l'abbé de Pierrevert, vicaire-général d'Aix.

Le Roi a nommé pour remplacer le comte de Montmorin à la cour de Madrid, le duc de la Vauguyon, ci-devant son ambassadeur auprès des Etats-généraux des Provinces-unies. A la place du duc de la Vauguyon, Sa Ma-

jesté a nommé le marquis de Vérac, ci-devant son ministre-plénipotentiaire près l'Impératrice de Russie; & pour remplacer le marquis de Vérac auprès de cette Puissance, Sa Majesté a nommé le comte de Ségur. Ces ambassadeurs & ce ministre-plénipotentiaire eurent, le 20, l'honneur de faire leurs remerciemens au Roi, présentés par le comte de Vergennes, chef du conseil-royal des finances, ministre & secrétaire d'Etat aiant le département des affaires étrangères. — Le 9, les chevaliers, commandeurs & officiers de l'Ordre du Saint-Esprit s'étant assemblés dans le cabinet du Roi, Sa Majesté tint un chapitre extraordinaire, dans lequel elle nomma chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le bailli de Suffren. — M^r. le comte de Choiseul-Gouffier, aiant été demander au Roi son agrément pour la nomination que l'académie françoise a faite de M^r. le marquis de Montesquiou, S. M. approuva le choix de l'académie & daigna s'informer en même tems de l'état de M^r. le Franc de Pompignan qu'on a désespéré de pouvoir rétablir depuis la dernière attaque d'apoplexie dont il a été frappé.

PARIS (le 14 Mai.) Le Duc de Chartres est revenu de Londres dans la nuit du 6 au 7. Le bruit avoit couru du prochain retour de M^r. le marquis de Noailles, notre ambassadeur à Vienne, à raison d'un changement que l'Impératrice de Russie veut introduire dans l'étiquette. Il n'en est plus question aujourd'hui; & l'on commence à croire, que les prétentions, élevées par la cour de

Russie , font de nature à être bientôt arrangées. L'Impératrice se réduit à demander une parfaite égalité avec nous : elle se fonde " sur
 „ la convention, que nous n'avons pas fait
 „ difficulté de signer à cet égard en faveur
 „ de l'Espagne, lors de l'avant-dernière guerre :
 „ elle ne nie pas, que par ses reversales
 „ (lorsque la France convint de lui donner
 „ le titre de Majesté Impériale), elle n'ait
 „ promis de ne pas nous disputer la préémi-
 „ nence : mais, comme elle ne l'a jamais ac-
 „ cordée à l'Espagne, elle représente, que,
 „ par notre accord avec cette Puissance, cel-
 „ le-ci auroit la préséance sur la Russie, &
 „ que nous pourrions la donner de même
 „ (si de pareils arrangemens engageoient les
 „ autres Puissances) à toutes celles qu'il nous
 „ plairoit de traiter avec la même distinc-
 „ tion. „

Des lettres-patentes en forme d'édit qu'on vient de publier, données à Versailles au mois d'Août 1783, & enregistrées au parlement de Toulouse le 10 Janvier 1784, intéressent trop une des classes les plus utiles & les plus respectables de la société, pour que nous ne nous empressions pas de les faire connoître. Elles ont pour objet l'augmentation des portions congrues en faveur des curés & vicaires du diocèse de Toulouse, même de ceux de l'Ordre de Malte audit diocèse, compris dans les états annexés aux susdites lettres; fixent en outre quels sont les bénéfices-cures qui peuvent être résignés sous réserve de pension, & pourvoient à la subsistance

des anciens curés & vicaires, ou autres ecclésiastiques approuvés dans le dit diocèse; autorisent en conséquence le sieur archevêque de Toulouse à supprimer, à cet effet certains prieurés & autres bénéfices y désignés.

Sa M. après avoir rappelé dans le préambule les délibérations de quelques assemblées du clergé, & notamment celle de 1780, pour améliorer l'état des curés & vicaires à portion congrue, ajoute " Nous n'avons pu
 „ voir qu'avec satisfaction une délibération
 „ aussi conforme aux vues dont nous sommes
 „ animés nous-mêmes envers cette classe
 „ d'ecclésiastiques, dont le ministère est si
 „ précieux à la religion & si intéressant pour
 „ les peuples... En procurant, aussi-tôt qu'il
 „ est en notre pouvoir, aux curés & vicaires
 „ à portion congrue (a) du diocèse de Toulouse;

(a) " La première fixation, dit l'abbé de Fontenay, que nous trouvons pour les portions congrues, est environ sept ans après le quatrième concile de Latran, tenu en 1215; elle règle la portion congrue des curés du diocèse de Troyes à 10 liv. parisis. Charles IX, par son ordonnance du 16 Avril 1571, la fixe à 120 liv. (le marc d'argent ne valoit alors que 15 liv. 15 sols, & il vaut aujourd'hui, depuis 1726, plus de 50 liv.). Louis XIII en fit une le 15 Janvier 1629, pour la porter à 300 liv. Son ordonnance ne fut pas enregistrée: il donna une déclaration le 17 Août 1632, qui fixoit les portions congrues à 200 liv. (le marc valoit alors 25 liv.). Sous Louis XIV en 1665, elles monterent à 300 liv. (le marc montoit alors à 29 liv.). Louis XV, a porté la portion congrue des curés à 500 liv. & celle

„ loufe, une amélioration que leurs besoins
 „ exigent, & que les circonstances particu-
 „ lieres à ce diocèse permettent heureuse-
 „ ment d'exécuter dès-à-présent, nous nous
 „ flattons de préparer la voie à de semblables
 „ arrangemens, qui, pris avec sagesse & me-
 „ sure dans les autres diocèses, & suivant que
 „ leurs besoins combinés avec leurs moïens
 „ l'exigeront & pourront le permettre, as-
 „ sureront successivement & sans trouble le
 „ succès des soins que nous prendrons tou-
 „ jours, à l'exemple des Rois nos prédéces-
 „ seurs, pour procurer à nos peuples des pas-
 „ teurs qui, débarrassés des sollicitudes tem-
 „ porelles, n'aient à s'occuper qu'à leur don-
 „ ner de bons exemples & de salutaires in-
 „ structions „. L'article 7 de ces lettres-pa-
 tentes,

celle des vicaires à 200 liv. A la vue de ce
 tableau curieux, à cause du changement de
 nos fortunes, plusieurs plaindront le pauvre
 curé qui, en 1222, n'avoit que 10 liv. parisis,
 c'est-à-dire, 12 livres & demi tournois de re-
 venu. Il étoit cependant plus riche que celui
 qui en a maintenant 500 ; & pour le conce-
 voir, que l'on considère le prix du bled qui
 est la base & la règle des richesses. Sous Phi-
 lippe Auguste, le septier de bled étoit à 6 s.
 3 den. tournois ; aujourd'hui il est au moins
 dans le prix moïen à 20 liv. Le curé, en 1222,
 en supposant même le septier de bled à 7 s.
 tournois, avoit plus de 700 liv. de revenu. Ce
 n'est qu'en idée que nous sommes plus riches
 que nos ancêtres. Nous avons plus de numé-
 raire, & moins de denrées. J'ajoute encore
 que nos besoins sont beaucoup plus multipliés
 que notre numéraire. „

tentes, porte que tout bénéfice-cure qui ne vaudra pas 1000 liv. de revenu annuel, ne pourra, dans le diocèse de Toulouse, être résigné avec pension; & à l'égard des cures qui vaudront plus de 1000 liv. la pension qui pourra être réservée, ne fera jamais telle que la valeur de la cure résignée soit réduite au-dessous de 1000 liv. — Le parlement de Toulouse dit, dans son arrêt d'enregistrement, que *sera, le dit Seigneur-Roi, très-humblement supplié de prendre tous les moyens que sa sagesse lui inspirera pour accélérer l'amélioration du sort des curés congruistes & des vicaires dans les autres diocèses du ressort de la cour.*

Il ne manquoit que quelques victimes de plus à la funeste manie du magnétisme animal, pour mettre au grand jour cette charlatanerie. M^r. Court de Gebelin, auteur du *Monde primitif*, apologiste ardent du prestige magnétique, vient de mourir dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, entre les mains du docteur Mesmer, qui a magnétisé sa destruction (a). M^r. Marquet de Bourgades est aussi décédé dans les convulsions meurtrières du magnétisme. Dénoncées au parlement par M^r. Duval Despremenil, ces expériences seront, dit-on,

(a) Nous avons donné à Mr. Gebelin en particulier, les avis les plus salutaires, relativement à ce qui lui est arrivé *. Nous ne sommes pas prophète, mais l'esprit de ce siècle nous met à même de prévoir bien des choses.

* 1 Mars
1784. p. 340
& précéd.

on, bientôt fulminées d'un arrêt. Les déplorables effet de ce nouvel art sous le nom séduisant de remede merveilleux, ont deffillé les yeux du public, qui n'est pas moins révolté de ces horribles effets, que de la maniere de les opérer. Cet empirisme s'étoit accrédité par la guérison fortuite d'une attaque d'apoplexie dont le sieur Neveu architecte avoit été frappé ; & cette cure spontanée pouvoit d'autant moins s'attribuer au magnétisme, que vers ce tems la duchesse de Chaulnes en mourut. Madame de la Coré, jeune épouse de l'intendant de Franche-Comté, se meurt dans ce moment des suites de ce même magnétisme. — Comus de son côté n'est pas plus heureux. En électrisant ces jours derniers une femme dans son hospice, il la tua roide, la commotion aiant été trop forte. Ce n'est pas la premiere fois que l'électricité tue ainsi comme un coup de foudre. On croit que cette affaire pourra avoir des suites (1 Fév. 1784 p. 166).

Le 30 Avril on a voulu lancer à Bordeaux un aérostat emportant avec lui une gondole & deux voïageurs. Le vent étoit Nord, il eut porté le globe & les voïageurs du côté de la mer. Ceux-ci n'aïant pas trouvé à propos de s'engager dans un autre élément que l'air, ont refusé de monter dans la gondole. Les gens prudens se sont retirés. Mais le peuple a voulu qu'ils partissent ; il y a eu sédition ; le guet à cheval & à pied s'est opposé aux efforts de la foule effrénée, mais il n'a pu résister au torrent, qui a brisé le globe & les

barrières du jardin d'où il devoit être lancé. Plusieurs soldats de la garde ont été foulés aux pieds & sont morts sur le champ. Les aërostatateurs à qui cette foule en vouloit, ont heureusement échappé à sa rage; il a fallu enfin, pour calmer cet affreux désordre, qu'un bataillon du régiment de Champagne, en garnison à Château-Trompette survint & courut armé sur les premiers séditieux, dont huit furent arrêtés.

Le degré où l'enthousiasme aërostatique a échauffé les têtes, a enfin attiré l'attention de notre gouvernement, à l'exemple de celui de Prusse, de Toscane, de Milan, de Saxe &c. Il vient d'être écrit à Mrs. les intendans des bureaux de chaque ministre, dans les provinces qui composent leur département: " Que Sa Majesté défend la fabrication & „ le départ d'aucun globe aërostatique, sous „ peine de prison, & enjoint à ceux qui „ voudront en lancer, d'en demander préalablement la permission au Roi lui-même, „ qui se réserve de la refuser ou de l'accorder „. Cependant une ordonnance de police, datée le 23 Avril dernier, & publiée le 1 Mai, défend de fabriquer & de faire enlever des ballons & autres machines aërostatiques, auxquelles seroient adaptées des rechauds à l'esprit de vin & autres matières dangereuses pour le feu; elle statue en outre, que tous autres ballons aërostatiques ne pourront être enlevés, sans en avoir préalablement obtenu la permission; à peine contre les contrevenans de 500 livres d'amende.

Un des crimes les plus révoltans qui se
soit commis dans ce siècle, est celui de Jean-
Baptiste Lacquemant, bucheron, demeurant
à Beuvry, dépendance de Marchiennes au
pont. Ce malheureux, convaincu d'avoir tué
son propre pere, par des vues d'intérêt, a
été condamné " à faire amende honorable,
" nu en chemise, la corde au col, tenant en
" sa main une torche ardente du poids de
" deux livres, au-devant de la porte princi-
" pale & entrée de l'église paroissiale de la
" ville de Marchiennes, où il sera mené &
" conduit par l'exécuteur de la haute-justice,
" dans un tombereau servant à enlever les
" immondices, aiant écriteau devant & der-
" rière avec ces mots : *Parricide & assassin* ;
" & là, étant nue-tête & à genoux, déclarer
" que méchamment & comme mal-avisé, il
" a assassiné son pere, dont il se repent &
" en demande pardon à Dieu, au Roi & à
" la justice ; après quoi, il seroit mené par
" l'exécuteur de la haute-justice, dans le
" même tombereau, sur un échafaud, qui se-
" roit pour ce dressé sur la grand'place de
" la dite ville, & y auroit le poing droit
" coupé sur un poteau mis à cet effet, en-
" suite les bras, cuisses, jambes & reins rom-
" pus vifs, après quoi recevrait deux coups
" sur les jambes & un sur la tête, du même
" bout du bâton, avec lequel il a assassiné son
" dit pere ; ce fait, son corps jetté au feu
" & réduit en cendres, & icelles jettées au

„ vent „. Cet arrêt a été exécuté le 31 Janvier dernier. (a)

- (a) Si on demande à l'auteur d'une *Lettre* insérée dans les *Feuilles de Flandre* (n°. 70 suppl.) & approuvée par le censeur-royal, comment ce malheureux a pu se porter à une atrocité que la nature de l'homme ne semble pas comporter, on saura que c'est précisément l'effet de son organisation. Que c'est à la SEULE organisation, à la constitution physique & particulière de chaque être qu'il faut rapporter la cause des grands vices comme des grandes vertus. En un mot, le tempérament est le principe créateur des facultés morales. C'est-à-dire, que non-seulement la religion, la conscience, l'exemple &c, ne servent en rien contre le vice & le crime, mais que l'éducation regardée par tous les philosophes comme un des grands mobiles des actions humaines, n'y a pas plus de part * . . . Si Ravailiac, & Robert Damiens avoient été saignés une heure avant leurs exécrables forfaits, ils n'eussent point souillé leurs mains &c. Or voyez la justice renversée. Au lieu de punir les médecins qui n'avoient pas eu la précaution de leur tâter le pouls, les chirurgiens qui ne s'étoient pas empressés de leur tirer un peu de sang, on va s'en prendre aux pauvres Damiens & Ravailiac dont le seul crime étoit une organisation détraquée. La même iniquité s'exerce dans ce siècle de lumière envers J. B. Lacquemant. Mais ce qu'on n'auroit cru dans aucun siècle, c'est que la Providence, cette grande architectrice de l'organisation, s'est rendue complice de la prévarication des juges. Car c'est au coin de la Providence que les vacillations, qui l'ont trahi, ont été marquées; au lieu de mieux arranger les fibres de l'infortuné Lacquemant, elle a marqué ses vacillations de son coin. Et le benet se voyant condamné à un supplice cruel pour avoir été
- mal

NOUVELLES DIVERSES.

Le premier jour de Pâques s'est fait à Stockholm la bénédiction solennelle d'une chapelle, où les Catholiques-romains pourront vaquer publiquement au culte de leur religion: l'assemblée étoit très-nombreuse; S. A. R. le duc de Sudermanie & plusieurs Seigneurs du premier rang ont daigné l'honorer de leur présence. — Une disette presque générale a occasionné un soulèvement sérieux parmi les paisans, qui sont tombés sur la Norwege pour s'y procurer du pain. Le ministère de Danemarck a fait marcher des troupes vers les frontieres pour prévenir les désordres qui pourroient s'en suivre sur le territoire de S. M. Danoise. — Mr. le duc de la Vauguion a donné connoissance aux Etats-généraux, que le cabinet de Versailles acceptoit la médiation que la république sollicitoit auprès du Roi pour l'arrangement des points en litige avec l'Empereur relativement aux frontieres des deux Puissances & autres objets exprimés dans les demandes de S. M. I. — S. A. R. & Electorale l'Archiduc Maximilien est arrivé le 23 Mai à Bruxelles.

mal organisé, eut la sottise de s'en repentir comme s'il en pouvoit quelque chose; il vouloit expier un forfait qui étoit précisément & SEULEMENT celui de la Providence. Et les deux religieux qui l'accompagnoient prétendoient exercer une fonction auguste & précieuse en entretenant ce malheureux dans son erreur grossière. . . . Voilà des choses fort étranges. Si dans la ville où elles sont aujourd'hui légalement approuvées, on les eût dites ou écrites il y a vingt ans, on eût conduit le raisonneur aux petites-maisons. Mais ses citoyens sont aujourd'hui différemment organisés, & c'est la seule cause de cette révolution.

M O R T S.

Le prince François-Adolphe d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, lieutenant-général au service du Roi de Prusse, chef d'un régiment d'infanterie, chevalier de l'Ordre de l'Aigle noir & de celui de St Jean, est mort à Halle le 26 Avril d'une fluxion de poitrine dans la 60e. année de son âge.

Mad. la duchesse douairiere de la Valliere, sœur de feu Mr. le maréchal de Noailles, est morte, ces jours derniers, dans le couvent de l'Assomption où elle s'étoit retirée depuis longtems. Elle auroit eu 100 ans le 4 Octobre prochain: ses petites filles sont ses héritieres, le duc de la Valliere son fils n'ayant pas laissé de garçon.

La princesse Henriette - Dorothee - Caroline d'Oettingen-Spielberg, née princesse de la Tour & Taxis, est morte le 25 Avril à Oettingen, âgée de 22 ans.

La comtesse Ernestine-Charlotte de Solms &c, sœur du comte regnant, est morte d'hydropisie à Hohenfolms, le 29 Avril, dans la 67e. année de son âge.

Dans le dernier Journal, p. 86. l. 6 de la note, *la chimere*, lisez *les chimeres*. — P. 124. l. 19. on a omis ces mots: *audivimus non solum &c.* — P. 140. l. 19. & p. 126. l. 156. l. 14. Evêquë & Prince (15 Mars, p. 420.) — C'est contre l'intention de l'auteur que l'on a placé sur les feuilles d'enveloppe *L'aigle & le hibou*, verbiage amphigourique, réfuté dans le Journal du 1 Août 1783, p. 497. En général, comme on l'a déjà dit plusieurs fois, tout ce qui n'est pas dans le corps de l'ouvrage, n'est pas de son ressort & ne passe pas sous ses yeux.